

# MÉMORIAL

DES

## SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

---

---

Cinquante-cinquième séance – Lundi 5 mai 2014, à 20 h 30

**Présidence de M. Pascal Rubeli, président**

La séance est ouverte à 20 h 30 dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M<sup>me</sup> Sandrine Salerno*, maire, *M. Eric Bertinat*, *M<sup>me</sup> Maria Casares*, *M. Guillaume Käser*, *M<sup>me</sup> Mireille Luiset*, *M. Denis Menoud*, *M<sup>mes</sup> Anne Moratti*, *Marie Mutterlose*, *Maria Pérez*, *Michèle Rouillet*, *M. Pierre Rumo* et *M<sup>me</sup> Julide Turgut Bandelier*.

Assistent à la séance: *M<sup>me</sup> Esther Alder*, vice-présidente, *MM. Rémy Pagani*, *Sami Kanaan* et *Guillaume Barazzone*, conseillers administratifs.

### CONVOCATION

Par lettre du 17 avril 2014, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 29 avril, mercredi 30 avril et lundi 5 mai 2014, à 17 h et 20 h 30.

## 1. Communications du Conseil administratif.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** Dans dix jours, durant le même week-end, se dérouleront deux événements «grand public» d'une importance majeure. Telle est la richesse de l'activité genevoise en matière de culture et de sport. Dans le domaine sportif, ce sera les Jeux de Genève 2014, destinés aux enfants de 10 à 18 ans; les concurrents viendront de tout le Grand Genève, avec une belle participation des communes françaises et vaudoises. Dans le domaine culturel, ce sera la Nuit des musées et le Dimanche des musées le lendemain, les 17 et 18 mai. Je me réjouis de vous rencontrer à ces deux manifestations, Mesdames et Messieurs!

## 2. Communications du bureau du Conseil municipal.

**Le président.** Mesdames et Messieurs, je vous rappelle une fois encore que les conseillers municipaux et les conseillères municipales qui souhaitent participer aux festivités du 31 mai relatives au bicentenaire de l'entrée de Genève dans la Confédération doivent impérativement s'inscrire au préalable, sinon ils n'y auront pas accès. Le délai initial ayant été repoussé de quelques jours, il faut signaler votre participation demain ou après-demain – si ce n'est pas encore fait.

## 3. Questions orales.

**M. Sami Kanaan, conseiller administratif.** J'étais absent mercredi dernier au moment des questions orales, car j'étais à Milan pour préparer l'Exposition universelle qui aura lieu dans une année; vous savez tous, Mesdames et Messieurs, que Genève y sera représentée au pavillon suisse avec Bâle et Zurich.

Deux questions orientées plus ou moins dans le même sens concernaient l'Usine; elles ont été posées par M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle et M. Pascal Holenweg. J'en résume la teneur: où en est le dossier de l'Usine, et que fait la Ville dans ce cadre? Nous suivons ce dossier de près, la presse s'en est fait l'écho. Au-delà de ce qu'elle a rapporté, il faut savoir que les négociations ont repris entre l'Usine et le Canton.

Le Service du commerce de Genève (SCOM) a d'abord agi de manière quelque peu cavalière en voulant appliquer de manière trop stricte une loi d'ail-

leurs très critiquée dans les milieux de la restauration, tous restaurateurs confondus. De toute façon, il n'est pas question de fermer l'Usine, ce serait inimaginable. Néanmoins, il est important qu'elle se mette en conformité avec la législation en vigueur. Je précise ici que l'autorisation d'exploitation dont il est question ne concerne pas l'Usine dans son ensemble, mais seulement l'aspect restauration sous quelque forme que ce soit: bar, restaurant, buvette.

Je passe sur les détails, mais la négociation est toujours en cours. Nous ne sommes intervenus qu'en tant que partenaires, pour essayer de mettre un peu d'huile dans les rouages, puisque c'est essentiellement entre le Canton et l'Usine que se joue cette affaire. Il faut savoir que, au moment où le SCOM lançait son ultimatum, une grande partie des préavis techniques des services cantonaux nécessaires à l'examen du dossier n'étaient même pas encore disponibles.

Heureusement, depuis lors, le dialogue a repris. Evidemment, chacun doit y mettre du sien! Je suis convaincu que nous parviendrons à trouver un accord qui tienne compte du fait que l'Usine est un lieu collectif composé de lieux spécifiques différents, lesquels accueillent des activités diverses mais de nature analogue. On ne peut pas ignorer vingt-cinq ans de réalité culturelle dans ce domaine! Je suis persuadé que nous trouverons une solution; les dernières propositions du Canton vont dans ce sens, et je m'en réjouis.

Au sujet du Genève Marathon, M<sup>me</sup> Delphine Wuest a demandé pourquoi la Genevoise était une course réservée aux femmes, les hommes n'ayant pas le droit d'y participer. Cette manifestation sportive, qui vient de se terminer, a remporté un immense succès: elle a attiré plus de 14 000 participants, toutes courses confondues. Je précise qu'il s'agit d'une organisation autonome, soutenue financièrement et logistiquement par la Ville de Genève.

Il y a quelque temps, ses responsables ont souhaité renforcer la participation féminine et ils ont donc créé la Genevoise, qui n'est que l'une des courses proposées, à savoir le semi-marathon, la course-relais qui a eu beaucoup de succès et le marathon principal. Ces trois épreuves sont mixtes; il y avait cependant une réelle demande de la part des femmes, qui voulaient une course pour elles – le succès de la Genevoise en témoigne. Je pense que ses modalités évolueront avec les années, mais cela correspond à une stratégie de la Ville qui vise à renforcer la participation féminine dans différents sports, parfois en ménageant aux femmes des créneaux spécifiques.

Quoi qu'il en soit, je le répète, le succès de Genève Marathon fut au rendez-vous, puisque le nombre de coureurs a dépassé toutes les attentes – sans compter que bien des records ont été battus durant cette édition.

Je ferai encore une dernière remarque à ce sujet: la Genevoise ne peut aboutir sur le pont du Mont-Blanc, car il n'est pas raisonnable de le fermer deux jours de

suite; certains n'auraient pas apprécié une telle mesure. On a donc fermé le pont à la circulation le dimanche, pour le semi-marathon et le marathon, mais pas le samedi pour la course des femmes. (*Remarque de M. Holenweg.*) Le marathon est mixte, Monsieur Holenweg! Le semi-marathon également!

M. de Kalbermatten a demandé où en est le dossier du monument des Réverbères de la Mémoire dans le parc. Il est toujours en phase d'instruction auprès du Département cantonal de l'aménagement, du logement et de l'énergie. A ma connaissance, tous les préavis d'ordre technique sont positifs et l'affaire suit son cours; nous attendons la décision ultime, qui devrait en principe intervenir bientôt. Je pense qu'elle sera favorable, puisque le Canton a toujours affirmé qu'il traiterait ce dossier sur le plan technique et administratif – et non pas politique. Si tous les préavis sont positifs, il est logique que la réponse ultime le soit aussi.

Je rappelle que ce monument n'est pas du tout accusatoire, puisqu'il transmet un message universel concernant l'ensemble des violences collectives contemporaines infligées à l'humanité – c'est-à-dire les génocides, quels qu'ils soient. Même si l'historique du projet est évidemment ancré dans la communauté arménienne, qui en assume le financement, la vocation du monument est universelle et fédératrice: ce n'est pas un monument qui accuse. Nous sommes partenaires du projet et nous en surveillons l'évolution dans ce sens – ce qui correspond aussi à l'intention de ses proposant, je crois.

Quand les autorisations seront délivrées, il y aura peut-être des recours – mais il faut bien voir qui est habilité à en déposer! Il me paraît en tout cas difficile de faire recours, dans cette affaire. C'est un projet magnifique dans le parc de l'Ariana. Je suis convaincu que, le jour de l'inauguration, tout le monde sera enthousiaste et reconnaîtra le bien-fondé du monument.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** J'aimerais répondre à deux questions orales qui m'ont été posées la semaine dernière et auxquelles je n'ai pas pu apporter de réponse immédiate.

M<sup>me</sup> Magnin a demandé à M<sup>me</sup> Salerno, à M. Pagani et à moi-même si nous parviendrions à nous mettre d'accord pour que la population puisse enfin utiliser les WC publics à côté du kiosque situé en amont de l'école de Sécheron. Je peux vous apporter la réponse suivante, Madame la conseillère municipale: ces WC n'ont jamais figuré sur la liste des rénovations prévues. Le groupe de travail interdépartemental piloté par M. Macherel n'a pas planifié leur réhabilitation, et cela pour plusieurs raisons.

Tout d'abord, ces WC ne seraient pas très fréquentés, vu le carrefour à fort trafic automobile situé à proximité. Ensuite, ils devraient faire l'objet de travaux

très importants pour être mis aux normes en vigueur. Le responsable du kiosque adjacent voulait en avoir la gestion pour ses clients, on le sait, mais il a refusé de payer les travaux de base. De toute manière, la rénovation de ces WC n'est pas souhaitable pour des raisons évidentes de sécurité: *deal* et prostitution y avaient lieu auparavant. Ces problèmes se posent de manière d'autant plus aiguë qu'une école se trouve à proximité immédiate. Voilà pourquoi la Ville ne souhaite pas rénover ces WC.

Toutefois, la municipalité s'est fixé un important programme de rénovation de toilettes publiques. Mon département en poursuit la réalisation en partenariat avec le département de M. Pagani – et celui de M<sup>me</sup> Salerno, pour certains endroits.

M. Gomez a demandé quelles mesures seraient prises pour que la place du Perron et la promenade de Saint-Antoine restent piétonnes et ne soient pas envahies de voitures. Il a notamment fait référence au problème des chaînes qui avaient été enlevées. Sur la promenade de Saint-Antoine, des travaux sont en cours; la borne sera remise en place après leur achèvement. A la place du Perron, les chaînes sont ouvertes tôt le matin pour permettre les livraisons; elles doivent en principe être refermées dès 11 h 30. Je veillerai à ce que ce soit bien le cas, afin que les voitures n'envahissent pas ces lieux importants pour la population.

Je me permets d'apporter à M<sup>me</sup> Wuest une réponse complémentaire à celle de M. Kanaan au sujet de Genève Marathon. Vous me demandiez en particulier, Madame la conseillère municipale, pourquoi les femmes couraient le dimanche sur le trottoir et non sur la chaussée du pont du Mont-Blanc. Vous savez que nous ne sommes pas maîtres de l'organisation de cette manifestation; ce n'est pas nous qui décidons quelle course passe où et à quel moment du week-end.

Je vous livre la réponse qui m'a été apportée par la cheffe de service de M. Kanaan: le Canton n'autorise pas la fermeture du pont du Mont-Blanc deux jours de suite le week-end, raison pour laquelle les dames, qui courent le dimanche, ne peuvent franchir le pont que sur le trottoir et non pas sur la chaussée. Nous verrons, l'année prochaine, s'il est possible d'engager des démarches auprès de l'autorité cantonale compétente pour fermer éventuellement ce pont durant deux jours. Mais on sait que cela engendrerait des problèmes de circulation et que nous ne sommes pas forcément décideurs en la matière.

#### 4. Pétitions.

**Le président.** Nous avons reçu la pétition suivante, qui est renvoyée à la commission des pétitions:

- P-324, «Pour le maintien du Père Glôzu au Restaurant de l’Hôtel-de-Ville».

**5.a) Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2013 en vue de l’ouverture d’un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu’à la communication (PR-1051 A)<sup>1</sup>.**

**5.b) Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Michel Chevrolet, Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, M<sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Marie Chappuis et Vera Figurek: «Réalisation de l’initiative sur la mobilité douce: un plan d’action!» (M-1002 A)<sup>2</sup>.**

**5.c) Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la motion du 17 février 2010 de M<sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquier Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève» (M-903 A)<sup>3</sup>.**

*Suite du premier débat sur la proposition et de la discussion sur les motions*

**Le président.** Je rappelle que ce débat a occupé une bonne partie de la séance de 17 h. Le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole, chaque groupe ayant pu s’exprimer ou ayant la possibilité de le faire maintenant. L’équilibre démocratique est donc respecté, n’oublions pas que nous devons aussi avancer dans nos travaux!

---

<sup>1</sup>Rapport, 6029.

<sup>2</sup>Rapport, 6059.

<sup>3</sup>Rapport, 6063.

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

**M<sup>me</sup> Corinne Goehner-Da Cruz** (S). Les deux motions M-903 et M-1002 permettront de répondre à l'initiative IN 144. Je parlerai plus particulièrement ici de la motion socialiste M-903, déposée en 2010, car elle est réalisable rapidement. Il s'agit d'aménager deux grandes traversées cyclables pour relier les tronçons cyclables déjà existants – mais de manière entrecoupée – dans diverses communes, dont celle de Meyrin.

Une grande traversée partirait donc de Meyrin, qui bénéficie de très bons aménagements cyclables depuis des années. Elle passerait par la gare, où des passages difficiles ont été négligés, ce qui provoque des «points noirs» problématiques. Ensuite, elle remonterait en direction des Trois-Chêne. La proposition PR-1051, étudiée par la commission de l'aménagement et de l'environnement, démontre que tout cela a déjà été très bien analysé.

La deuxième grande traversée partirait de la commune de Lancy, elle aussi bien pourvue en aménagements cyclables. Elle passerait ensuite par la route des Acacias, une belle artère dont la réalisation a demandé des années, mais où les cyclistes rencontrent des tas d'obstacles – voitures stationnées et autres.

J'en profite pour souligner que l'idéal est de prévoir des aménagements cyclables en site propre, comme nous le demandons depuis trente ans; il suffit de mettre des bornes pour éviter le stationnement des automobiles et garantir la sécurité des cyclistes, dont le nombre ne cesse d'augmenter.

Après la route des Acacias, cette grande traversée continuerait en direction de la gare de Cornavin puis de la rue de Lausanne, plus ou moins bien aménagée sur certains tronçons.

Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je pense que la motion M-903 mérite d'être vite et bien votée. Nous vous remercions de le faire ce soir!

**M. Lionel Ricou** (DC). Je me prononcerai en particulier sur la proposition PR-1051, à savoir la demande de crédit de 467 000 francs.

Dans une ville où la mobilité n'est pas facile, il est important de sécuriser les voies de circulation pour les pratiquants de la mobilité douce. Dans le cas particulier, il s'agit de poursuivre le développement du réseau de pistes cyclables, une amélioration que le Parti démocrate-chrétien soutient comme il a soutenu l'initiative IN 144. Je rappelle également que notre magistrat au Conseil d'Etat Luc Barthassat a relancé le projet de Vélip'. Il nous semble donc important de finaliser la planification du réseau de pistes cyclables qui, d'après le plan directeur communal, couvre actuellement un peu plus de 40 km.

Il est essentiel aussi de sécuriser les voies cyclables. Je ne citerai que deux exemples. Au boulevard Georges-Favon, une piste cyclable va jusqu'à la place du

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

Cirque – mais, ensuite, il n’y a plus rien! Il faut donc sécuriser la circulation des cyclistes au boulevard Georges-Favon dans sa continuité. Au boulevard du Pont-d’Arve également, où le trafic automobile est important, il y a lieu de développer des pistes et des bandes cyclables.

Je reviens sur l’un des arguments avancés par le Mouvement citoyens genevois, qui nous dit: «Aménageons des pistes cyclables, mais sans voter de crédit pour étudier où les mettre.» C’est un peu comme si l’on construisait une maison sans demander à un architecte d’en élaborer les plans! Il nous semble assez absurde de refuser des crédits d’étude permettant d’examiner où construire des aménagements cyclables et comment les intégrer aux voies de circulation pour résorber les points noirs.

Pour les raisons que je viens d’évoquer, le Parti démocrate-chrétien votera le crédit demandé dans la proposition PR-1051.

**M<sup>me</sup> Patricia Richard** (LR). Je remercie le Ciel d’être là ce soir! Mes collègues de parti en sont témoins: j’ai été frôlée par un vélo alors que je traversais tranquillement la route sur un passage pour piétons, en quittant cette salle tout à l’heure à la pause. Ayant survécu à ce quasi-accident, je peux dire ici que le Parti libéral-radical votera les conclusions des trois rapports M-903 A, M-1002 A et PR-1051 A. Pourquoi? Parce qu’il n’est pas question pour nous d’opposer les uns aux autres les différents modes de déplacement des Genevois. Je ne me souviens pas exactement à quelle date nous avons voté la diversité des modes de transport. Aménager des voies de circulation pour tous les modes de transport est une manière d’approuver ce principe.

La proposition PR-1051 est bienvenue à nos yeux, car elle répond de manière exhaustive aux demandes formulées dans les motions M-392 et M-1002. On remarquera que la première date du 16 mars 1999... Je tiens ici à remercier chaleureusement le Secrétariat du Conseil municipal, car cette motion était si ancienne qu’il a fallu la rechercher dans les archives papier!

Le Parti libéral-radical votera donc les conclusions de ces trois rapports, car nous n’opposerons pas les uns aux autres les différents modes de transport. Nous ne jugerons pas lequel est le meilleur et lequel est le moins bon! Nous pensons qu’il est temps d’étudier la question et de faire le nécessaire pour garantir la sécurité des cyclistes – en espérant que, de leur côté, ils circuleront uniquement sur les zones spécifiques mises à leur disposition et respecteront les piétons!

**M. Alfonso Gomez** (Ve). J’aimerais répliquer à l’intervention de M. Pastore tout à l’heure. Il nous a dit qu’un étage entier des Hôpitaux universitaires de

## Proposition et motions: promotion du vélo et développement de la mobilité douce

Genève (HUG) était rempli de cyclistes accidentés. J'espère que, dans son esprit, cela ne signifie pas qu'ils sont tous responsables de leur accident! Selon un principe physique bien connu – la force d'inertie – c'est évidemment la masse dont le mouvement est le plus lent qui pâtit de celle qui va plus vite.

Notre ville et notre canton connaissent des problèmes en matière de mobilité à cause d'une politique absurde qui est celle de la liberté des transports. Ma position sur ce point est contraire à celle défendue par M<sup>me</sup> Richard. En réalité, il n'y a pas de liberté de transports, mais chacun veut utiliser sur les mêmes voies de circulation le moyen qui lui semble le plus approprié. Cette logique aboutit à des absurdités, comme l'a indirectement démontré M. Pastore. Or, la situation actuelle est non seulement absurde, mais aussi tragique, étant donné le nombre d'accidents toujours plus graves dont sont victimes les pratiquants de la mobilité douce – en particulier les cyclistes.

Contrairement à ce que certains laissent entendre, ces derniers ne sont pas responsables des dangers de la route. Nombre de motards et d'automobilistes ne respectent pas les règles de la circulation et mettent en péril l'ensemble des usagers de la route. Voilà la raison des tragédies qui touchent de plus en plus souvent notre ville et notre canton.

C'est une question de sécurité publique: nous devons protéger nos concitoyens qui utilisent la mobilité douce et sont donc vulnérables sur la route – à savoir les piétons et les cyclistes, dont le nombre est actuellement en forte augmentation.

Je ne comprends pas pourquoi certains refusent de voir la réalité en face. Évidemment, elle ne correspond peut-être pas à ce qu'ils souhaiteraient, du point de vue idéologique... Mais de grâce, Mesdames et Messieurs, pour la sécurité de nos concitoyens, votez les motions M-903 et M-1002! J'insiste: il en va de la sécurité des piétons et – dans le cas précis – surtout des cyclistes.

**M<sup>me</sup> Brigitte Studer** (EàG). Chers collègues, j'apprécie que nous traitions conjointement ces trois objets – les motions M-903 et M-1002, ainsi que la proposition PR-1051 – alors qu'ils ont été déposés à des dates différentes, respectivement en 2010, 2012 et 2013, et étudiés en commission à des périodes également différentes. Mener une réflexion d'ensemble sur les trois fait pleinement sens.

La motion M-903 au sujet des grandes traversées cyclables date de 2010, alors que l'initiative IN 144 avait déjà été déposée mais pas encore votée. Il nous semble important d'avoir une vision d'ensemble sur la question. La motion M-1002, déposée après l'acceptation de l'initiative IN 144, s'inscrit dans cette même vision d'ensemble: elle demande un plan d'action comprenant une straté-

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

gie, un échancier et des inscriptions au plan financier d'investissement (PFI). Il s'agit de bien savoir quand on fait quoi.

A nos yeux, ces deux motions se complètent bien. La motion M-903 avait un aspect complémentaire: l'idée du travail en concertation. Nous avons déposé en commission un amendement pour demander qu'elle ne se fasse pas seulement avec la Délégation générale de la mobilité (DGM), mais également avec Pro Vélo.

La proposition PR-1051 est venue ensuite; elle nous donne la possibilité d'agir de manière très concrète. Lors de sa présentation en commission, on nous a dit qu'il était prévu d'aménager pour la mobilité douce 80% de voiries, soit 155 km, dont 112 sont déjà réalisés; il reste donc 43 km.

Ces données ne sont pas à considérer d'un point de vue purement quantitatif. En effet, on a commencé par faire les adaptations nécessaires aux endroits où c'était le plus facile; la proposition PR-1051 vise, quant à elle, à aménager les points noirs. Plusieurs carrefours ont été cités tout à l'heure, mais le rapport PR-1051 A en mentionne encore d'autres que les cyclistes ont beaucoup de peine à traverser, notamment à cause des présélections.

On nous a dit aussi que les études prévues dans la proposition PR-1051 auraient des effets concrets. En effet, les vélos sont de plus en plus nombreux, mais il est possible de réduire le nombre des accidents en aménageant des voies cyclables. On a pu démontrer qu'il y a nettement plus d'accidents là où la vitesse est limitée à 50 km/h que dans les zones 30 km/h. Or, cette proposition demande justement d'étudier les points noirs pour voir comment les résorber – il y en a peut-être moins qu'avant, mais il est absolument essentiel d'améliorer encore la situation.

Le projet des pénétrantes vertes devrait faciliter les traversées destinées aux piétons. Pour Ensemble à gauche, il est important d'agir également à ce niveau, afin de favoriser les deux modes de mobilité douce. Il nous semble intelligent d'avoir une vision d'ensemble de cette problématique et de mener un travail concret sur les points à résoudre. Notre groupe propose donc au plénum d'accepter les deux motions M-903 et M-1002, ainsi que la proposition PR-1051.

**M. Daniel Sormanni** (MCG). La proposition PR-1051 m'inspire en tout cas une remarque: on ne peut pas dire que le rapport y afférent soit très fourni! Si l'on enlève la page 3 qui reproduit l'intitulé de la proposition, il ne reste pas grand-chose! En réalité, le Conseil administratif ne nous explique pas vraiment ce qu'il entend faire. Il demande un demi-million de francs pour étudier la réalisation de 43 km de pistes cyclables, mais qu'entend-il par «communication»? On n'en sait rien! On ne nous a pas donné d'explications sérieuses à ce sujet, ni en commission ni ce soir en séance plénière.

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

A priori, les pistes cyclables, c'est très bien... Mais j'aimerais que les cyclistes les utilisent! Or, ils n'en font rien! La grande majorité d'entre eux se fichent complètement des pistes cyclables existantes ou prévues. Même les personnes relativement âgées qui circulent à vélo font désormais comme les autres: elles roulent sur les trottoirs et les passages piétons, grillent les feux et traversent les carrefours au milieu de la chaussée. En bref: elles n'ont strictement rien à foutre de la loi sur la circulation routière!

Si l'on crée des pistes cyclables, c'est d'abord pour que les cyclistes les utilisent. S'ils ne le font pas, c'est peut-être parce qu'elles ne leur conviennent pas – j'essaie de comprendre leur point de vue, mais je n'y parviens pas. Les lignes ne sont-elles pas de la bonne couleur? Ces aménagements ne sont-ils pas au bon endroit? Ou recouverts du type de bitume vraiment le plus adéquat? Faudrait-il y mettre du revêtement phonoabsorbant pour les cyclistes, étant donné la grande vitesse à laquelle ils circulent? Je ne sais pas. Il y a quelque chose qui cloche, dans cette république!

De ce fait, pour ma part, je n'ai pas envie de voter des crédits pour des gens qui n'utilisent pas les pistes cyclables, alors qu'elles nous coûtent très cher.

Monsieur le président, vous transmettez à M. Gomez qu'on peut gloser dans tous les sens, la Constitution ne prévoit pas moins le principe qu'il dénonçait tout à l'heure, à savoir le libre choix du mode de transport. S'il n'est pas d'accord, qu'il propose un nouvel article constitutionnel! La gauche a voté la Constitution genevoise, contrairement à nous! Mais notre refus était motivé par d'autres arguments. Quoi qu'il en soit, Mesdames et Messieurs de l'Alternative, assumez votre vote et acceptez de faire avec, maintenant!

Il faut essayer d'être relativement équitables face aux divers modes de transport. En ce qui me concerne, je suis tout à fait favorable aux pistes cyclables, mais je veux que les cyclistes les utilisent avant d'en voter de nouvelles. Or, tel n'est pas le cas actuellement. Le je-m'en-foutisme des gens qui roulent à vélo menace les piétons et les automobilistes! Quand un vélo traverse la chaussée sur un passage pour piétons, il faut être drôlement adroit pour ne pas provoquer d'accident. Ce genre de situation problématique se voit tous les jours, on ne peut pas le nier. Malheureusement, ce n'est pas une infime minorité mais une grande majorité des cyclistes qui ne respectent rien, dans cette république! Telle est la raison pour laquelle nous voterons non, pour l'exemple!

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Puisqu'on parle de vélo, je me demande quand aura lieu le tour de Romandie des parlements... Top chrono, je me lance et je battraï le record!

Tout à l'heure, notre collègue du groupe des Verts a dit que l'aménagement du réseau cyclable était une question de sécurité publique. Je suis entièrement

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

d'accord: les cyclistes menacent la sécurité publique! Il suffit de se poster à n'importe quel carrefour très fréquenté et de compter, par rapport au nombre total des vélos qui l'empruntent, combien respectent les règles de la circulation. Ce sera un sur vingt... et encore!

Mesdames et Messieurs, il y a effectivement un problème. Si nos gouvernements doivent investir de l'argent, du temps et de l'énergie à quelque chose en matière de mobilité douce, c'est plutôt à l'éducation des cyclistes. Quand j'allais à l'école, on nous donnait des cours d'éducation routière: on circulait sur un parcours avec des petits vélos et un gendarme nous expliquait les règles à respecter. Je ne sais pas si cela se fait encore aujourd'hui au niveau scolaire... En tout cas, il le faudrait! En effet, les gens ont oublié ce que signifie respecter les règles de la circulation routière.

Mesdames et Messieurs de la gauche, vous voulez opposer le vélo à la voiture en vous lamentant sur les pauvres victimes qui sont toujours du côté des cyclistes... Mais les pauvres victimes, si elles avaient respecté les règles de circulation, éviteraient un grand pourcentage des accidents qu'elles subissent! Il est donc erroné de se baser là-dessus pour créer un rapport de forces entre le vélo et la voiture.

J'en viens au rapport entre les piétons et les cyclistes. Quel est le respect des vélos pour les piétons? Zéro! A plus forte raison maintenant où les gens circulent sur des vélos électriques, en téléphonant d'une main et en fumant une cigarette de l'autre! J'en passe, et des meilleures! Si les cyclistes avaient trois mains, elles seraient toutes les trois utilisées à autre chose qu'à diriger le guidon. Et comme un vélo électrique fonctionne tout seul, on oublie de freiner et on provoque des accidents!

Mesdames et Messieurs, vous avez beau être satisfaits de vos belles motions et de vos belles intentions – car la mobilité douce est un leitmotiv de la gauche et du dogmatisme vert – la Constitution garantit tout de même un droit aux citoyens: l'utilisation libre de leur moyen de locomotion. Par conséquent, si je veux utiliser une voiture, j'utiliserai une voiture; si je veux utiliser les transports publics, j'utiliserai les transports publics; si je veux aller à pied, j'irai à pied. Idem pour les patins à roulettes et le vélo! Pour résumer: je ferai comme je voudrai! C'est cela, la liberté!

Mais le respect de la liberté – cela a déjà été dit – commence par celle des autres. De ce fait, il faut en premier lieu respecter les règles en vigueur, car elles sont les mêmes pour tout le monde. Or, si l'on fait des statistiques pour connaître le pourcentage de ceux qui ne les respectent pas, je pense que les cyclistes arriveront en tête, avant tous les autres utilisateurs du domaine public.

Mesdames et Messieurs, pensez d'abord à éduquer vos troupes qui roulent à vélo! Moi, quand je fais du vélo avec mes enfants, la première chose que je leur

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

apprends, c'est les règles de la circulation routière et le respect des autres. Que les tenants de la mobilité douce veillent d'abord à ce qui se passe dans leurs rangs, et tout ira mieux!

*Deuxième débat sur la proposition PR-1051*

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération PR-1051 est acceptée par 41 oui contre 25 non.

Elle est ainsi conçue:

*DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 467 000 francs, destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 467 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 5 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.*

Proposition et motions: promotion du vélo et développement  
de la mobilité douce

Mise aux voix, la motion M-1002 est acceptée par 53 oui contre 13 non (1 abstention).

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif de présenter un plan d'action pour la réalisation de l'initiative pour la mobilité douce (IN 144) en ville de Genève. Ce plan d'action devra comprendre, entre autres, une stratégie, un échéancier et des inscriptions au plan financier d'investissement.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**Le président.** Je fais voter l'amendement de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui demande de modifier la deuxième invite de la motion M-903 en ajoutant la mention «et Pro Vélo».

Mis aux voix, l'amendement de la commission est accepté par 41 oui contre 25 non.

Mise aux voix, la motion M-903 amendée est acceptée par 54 oui contre 13 non.

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de réaliser, à partir des tronçons existants entre les communes environnantes et la ville, des traversées cyclables en continu et dans les deux sens;
- de travailler en concertation avec la Direction générale de la mobilité et Pro Vélo pour les réalisations à venir;
- de proposer deux traversées prioritaires par rive, soit:
  - a) douane de Moillesulaz, route de Chêne, pont du Mont-Blanc, Cornavin;
  - b) Grand-Lancy, Acacias, Henri-Dunant, Georges-Favon, pont de la Cou-louvrenière, Cornavin, direction Jardin botanique;
  - c) Meyrin, Bouchet, Servette, Cornavin;
  - d) Budé, Moillebeau, rue de Lausanne, Cornavin.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

## **6. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'idées et de projet pour l'aménagement des espaces publics de la rade de Genève (PR-1076).**

### **Introduction**

La rade est un site emblématique de notre ville. C'est une entité forte de notre territoire, avec des caractéristiques paysagères uniques. Elle est protégée par des lois et règlements qui garantissent sa vocation. En dépit de ces outils, la forte occupation de l'espace public par des usages et activités multiples encombre l'espace, et les quais perdent de leur lisibilité. Certains matériaux et équipements sont disparates et désuets. L'aménagement actuel ne reflète pas l'image d'une ville à portée internationale telle que Genève.

Pour mémoire, la motion M-641, «Une vision d'ensemble ambitieuse pour la rade de Genève», amendée et acceptée en 2007, a fait l'objet d'une réponse du Conseil administratif en 2010 proposant le dépôt d'une demande de crédit d'étude pour la mise en valeur des quais. Des efforts de réaménagements ont été effectués dont, notamment, la relocalisation des pavillons buvettes, souvenirs, WC et guichets. Mais ces efforts doivent être complétés par une stratégie globale.

Ce double concours (idées et projet) a pour objectif de mener une réflexion d'ensemble sur la rade, partagée par tous les partenaires et acteurs, puis de la concrétiser à travers un premier projet d'aménagement.

Le concours d'idées permettra à la Ville de se doter d'une charte d'aménagement et de gestion de la rade. Celle-ci permettra de structurer durablement l'espace. L'enjeu principal consiste à valoriser ce grand territoire paysager au centre de notre agglomération, en tenant compte de son histoire, et de l'implantation des divers activités et usages en place. Elle devra favoriser le développement de l'offre culturelle et de loisirs autour de la rade afin de permettre une plus grande adéquation des usages, et garantir aux habitants et aux utilisateurs l'accès aux bords du lac. Le document qui en découlera permettra de rendre explicite et publique la vision stratégique des autorités, et guidera toutes les interventions à venir.

Le concours de projet vise à proposer un aménagement concret, localisé, destiné à favoriser l'accès à l'eau pour les loisirs, en lien avec la réflexion globale menée au préalable sur la rade. Ce projet sera par la suite étudié en vue d'une réalisation.

**Exposé des motifs**

La rade telle que nous la connaissons résulte d'une succession d'opérations réalisées au fil des siècles. Ces travaux de génie civil et d'aménagements étaient destinés à protéger le territoire des crues lacustres et des invasions ennemies (comblements, consolidations, etc.), mais également à assurer son développement économique (ports, quais marchands, jetées, etc.) et touristique (promenades publiques, parcs, plage, etc.). Il découle de ces opérations successives un aménagement parfois disparate obéissant à des logiques ponctuelles, parfois contradictoires. Les quais Marschall nous rappellent l'histoire de la ville du début du siècle, avec sa promenade implantée en hauteur et ses quais marchands en contrebas. Aujourd'hui ces derniers sont encombrés et peu attractifs. De nombreux usages professionnels et privés liés aux activités lacustres occupent cet espace. La promenade haute est rendue moins attrayante car bordée par un axe routier important.

Le présent concours a pour objet de réorganiser la rade afin de mettre en cohérence ses occupations et usages, et lui redonner une vocation récréative.

Le fonctionnement de la rade est complexe. Il présente un grand nombre d'activités professionnelles et touristiques telles que le nautisme, la plaisance, la pêche, le sauvetage, les chantiers navals, les buvettes, la baignade, la promenade, etc. et autant d'intervenants (propriétaires, gestionnaires, utilisateurs) ayant des envies et des besoins différents. Les contraintes induites par les usages actuels ne permettent pas une appropriation optimale des bords du lac pour la détente et les loisirs. On y trouve de multiples containers de déchets, des voitures et des motos parkées sur le plus bel endroit de notre cité. Il est aujourd'hui nécessaire de déplacer certaines activités afin de pouvoir dégager les promenades.

Ces dernières années, un nombre important de modifications a été apporté à l'aménagement de ce lieu, avec le réaménagement de Baby-Plage, la relocalisation des pavillons (buvettes, souvenirs, guichets et WC), la rationalisation de la signalétique, et les réalisations du «Fil du Rhône». Mais il convient toutefois d'aller plus loin dans ces réaménagements.

La rade possède toutes les composantes d'un aménagement réussi. Il suffit de les mettre en valeur et de les organiser. Le présent concours permettra de réunir un grand nombre de concepteurs, avec autant de propositions.

Le grand nombre d'usagers, de propriétaires et de gestionnaires montre l'attractivité du plan d'eau et de ses quais, et l'importance de la prise en compte de tous les partenaires. Une séance de coordination technique a été effectuée au début du mois d'avril 2014 en présence des principaux acteurs concernés (ser-

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

vices de la Ville, du Canton, CGN). Les premiers éléments de programme du cahier des charges y ont été présentés, et des adaptations ont pu être faites suite à cet échange, l'enjeu étant que chacun adhère à un objectif commun d'aménagement. Une séance sera par la suite organisée avec les utilisateurs (habitants, usagers, professionnels) afin de leur présenter la démarche de travail.

**Description de l'étude**

Le présent projet de délibération doit permettre le financement d'un concours international qui comprendra deux volets:

- d'une part un concours d'idées destiné à produire la base d'une charte d'aménagement (image directrice) qui définira le concept général d'aménagement de la rade et qui cadrera toutes les interventions à venir;
- d'autre part un concours de projet d'aménagement de l'espace public destiné à favoriser l'accès à l'eau pour les promeneurs, et marquer la première étape dans la construction de la nouvelle distribution de la rade.

A l'issue du concours, un crédit d'étude sera soumis au Conseil municipal pour le développement du projet lauréat. Ce crédit permettra de développer un document de référence précisant la stratégie d'aménagement afin de mettre en place des projets de requalification de ses espaces publics. Ce document rendra la vision stratégique des autorités explicite et publique. Il garantira la cohérence globale des aménagements à venir. Les thèmes abordés seront notamment le choix des matériaux, la gestion des déchets, la localisation des usages, le mobilier, la végétation, l'accessibilité, la mobilité, etc. Le lauréat sera également mandaté pour le développement de l'étude du projet d'aménagement localisé proposé lors du concours.

Enfin, une demande de crédit de travaux sera également soumise à votre Conseil en vue de la réalisation de ce premier projet d'aménagement qui inscrira concrètement cette nouvelle vision dans le paysage de la rade. La prévision de cette étape permet d'apporter de l'attractivité au concours en concrétisant une partie du travail effectué par le lauréat.

**Adéquation à l'Agenda 21**

Lorsque le concours sera développé en phase projet puis travaux, les directives liées à l'Agenda 21 seront prises en compte.

**Estimation des coûts**

	Fr.
Frais de préparation du cahier des charges (relevés géomètre, travail de dessin du fond de plan)	25 000
Honoraires jury	85 500
Frais du jury (repas, déplacement, nuits)	16 000
Prix et mentions des candidats selon SIA 142	250 000
Frais d'envois, de tirage, d'impressions	14 500
Plaquette concours, publications	25 000
Sous-total 1	416 000
TVA 8%	33 280
Total du crédit d'étude demandé	449 280
Arrondi à	450 000

**Délai de réalisation**

Le délai entre l'ouverture des inscriptions et le jugement du concours est estimé à 6 mois.

**Référence au 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement 2014-2025**

Cet objet n'est pas prévu dans la planification financière du 9<sup>e</sup> plan financier d'investissement.

Il est prévu un montant de 2 000 000 de francs pour l'étude qui suivra ce concours. Quant aux travaux, ils ont été évalués à 20 000 000 de francs.

**Budget de fonctionnement**

La réalisation de ce concours n'entraîne pas de charge d'exploitation supplémentaire.

**Charges financières annuelles**

Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense sera ajoutée à celle-ci et amortie sur la durée totale d'amortissement de la réalisation.

En l'absence de réalisation, la charge financière annuelle sur 450 000 francs, comprenant les intérêts au taux de 2% et l'amortissement au moyen de 3 annuités, sera de 156 040 francs.

**Régime foncier**

Le projet localisé sera élaboré sur les parcelles appartenant à la Ville, sur le domaine public communal ainsi que sur ses parcelles privées tels que décrites ci-dessous. Si le projet est élargi à des parcelles appartenant à d'autres propriétaires, cela devra faire l'objet de négociation avec ces derniers.

*Domaine public communal*

- le quai des Eaux-Vives entre le Jardin anglais et Baby-Plage (DP 2913, DP 2924, DP 2929, DP 2567, DP 2938 de Genève/Eaux-Vives);
- le quai du Mont-Blanc (entre le pont du Mont-Blanc et le débarcadère de la CGN (DP 2979 et DP 7359 de Genève/Cité)
- les quais bas marchands du quai du Mont-Blanc (DP7446 et DP 7447 de Genève/Cité)
- le quai du Mont-Blanc jusqu'à l'alignement de platanes du quai Wilson (DP 7448, DP 7449, DP 7453, DP 2986 de Genève/Cité, DP 4586 de Genève/Petit-Saconnex).

*Parcelles privées de la Ville de Genève*

- la promenade haute du quai du Mont-Blanc et du quai Wilson (parcelle N° 3940 de Genève/Cité, parcelle N° 88 de Genève/Petit-Saconnex).

Le périmètre de réflexion du concours d'idées est élargi (grande et petite rade) et tient compte également des parcelles et ouvrages d'art suivants:

*Domaine public cantonal (y compris pontons)*

- le lac, grande rade (DP 2980, DP 7721, DP 2939 de Genève/Eaux-Vives);
- le lac, petite rade (DP 7711, DP 7675, DP 7681, DP 7672, DP 7578, DP 7610 de Genève/Cité, DP 4716 de Genève/Petit-Saconnex, DP3748 et DP 3434 de Genève-Plainpalais).

*Parcelles privées de la Ville de Genève*

- le quai des Forces-Motrices (parcelle N° 3798 de Genève/Plainpalais)

*Parcelles privées Ville de Genève*

- l'Île Rousseau (parcelle N° 5613 de Genève/Cité);

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

- le quai du Seujet (parcelle N° 6888 Genève/Cité, parcelle N° 4024 de Genève/Plainpalais);
- le quai de l'Île (parcelles N° 5080 et N° 7047 de Genève/Cité).

*Domaine public communal*

- le carrefour entre les quais du Mont-Blanc et des Bergues (DP 7675 de Genève/Cité);
- le quai des Bergues (DP 7393, DP 7680 de Genève/Cité);
- le quai Turretini (DP 7423, DP 7084, DP 7676 de Genève/Cité);
- le quai du Seujet (DP 4715 Genève/Petit-Saconnex, DP 7579, DP 7422 de Genève/Cité);
- le quai des Forces-Motrices (DP 3431, DP 3432, DP 3419 de Genève/Plainpalais);
- le quai de la Poste (DP 7673, DP 7627 de Genève/Cité);
- la place Bel-Air (DP 7340 de Genève/Cité);
- le quai Bezanson-Hugues (DP 7621, DP 7682 de Genève/Cité);
- le quai du Général-Guisan (DP 7684 de Genève/Cité);
- la liaison entre le quai Guisan et le Jardin anglais (DP 7177 de Genève/Cité);
- le quai de l'île (DP 2974, DP 7674, DP 7677, DP 7678, DP 7679 de Genève/Cité).

*Parcelles appartenant à des propriétaires privés (autre que la Ville et le Canton)*

- le quai de l'Île (parcelles 6824, 5599, 5601, 5600, 5607, 5610, 5609, 5611 de Genève/Cité).

*Les ouvrages d'art appartenant à la Ville de Genève*

- le pont du Mont-Blanc (N° OA 5107 de Genève/Cité);
- le passage inférieur du pont du Mont-Blanc rive gauche (N° OA 5108 de Genève/Cité);
- la passerelle de l'Île Rousseau (N° OA 5111 de Genève/Cité);
- le pont des Bergues (N° OA 5112 de Genève/Cité);
- le pont de la Machine (N° OA 5113 de Genève/Cité);
- la passerelle de la Machine (N° OA 5114 de Genève/Cité);
- le pont de l'Île-bras droit (N° OA 5115 de Genève/Cité);

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

- le pont de l’Ile-bras gauche (N° OA 5116 de Genève/Cité);
- la passerelle de l’Ile (N° OA 5117 de Genève/Cité);
- le pont de la Coulouvrenière (N° OA 5118 de Genève/Cité);
- l’aménagement piéton Halles de l’Ile-Forces-Motrices (N° OA 5131 de Genève/Cité et Genève/Plainpalais);
- le passage inférieur du fil du Rhône sous le Pont du Mont-Blanc (N° OA 5138 de Genève/Cité);
- le quai des Bergues (porte-à-faux, N° OA 5140 de Genève/Cité);
- la quai du Général-Guisan (plateforme sur le cours d’eau, N° OA 5141 de Genève/Cité);
- le quai de la Poste (porte-à-faux, N° OA 5142 de Genève/Cité);
- le quai de l’Ile (porte-à-faux, N° OA 5143 de Genève/Cité);
- le quai du Seujet (porte-à-faux, N° OA 5146 de Genève/Cité);
- le quai Turretini (porte-à-faux, N° OA 5148 de Genève/Cité);
- la plateforme du pont de la Machine (N° OA 5149 de Genève/Cité).

*Les ouvrages d’art appartenant aux Services industriels de Genève*

- le barrage du Seujet et écluse (N° OA 5136 de Genève/Plainpalais);
- la passerelle du Seujet (N° OA 5137 de Genève/Plainpalais);
- le pont des Forces-Motrices (N° OA 5119 de Genève/Plainpalais).

*Les ouvrages d’art appartenant au Canton de Genève*

- la passerelle du Goléon;
- l’ensemble des pontons et jetées sur le lac.

**Service gestionnaire et bénéficiaire**

Le service gestionnaire et bénéficiaire de ce crédit est le Service de l’aménagement urbain et de la mobilité.

**Tableaux récapitulatifs des coûts d'investissement, de fonctionnement et  
planification des dépenses d'investissement (en francs)**

**Objet : Concours d'idées et de projet pour l'aménagement des  
espaces publics de la Rade de Genève**

**A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS**

	Montant	%
Frais de concours	450 000	100%
<b>Coût total du projet TTC</b>	<b>450 000</b>	<b>100%</b>

**B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Estimation des charges et revenus marginalement induits par l'exploitation de l'objet du crédit

Service bénéficiaire concerné : **SAM**

**CHARGES**

	Postes en ETP
30 - Charges de personnel	
31 - Dépenses générales	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	
36 - Subventions accordées	
<b>Total des nouvelles charges induites</b>	<b>0</b>

**REVENUS**

40 - Impôts	
42 - Revenu des biens	
43 - Revenus divers	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	
46 - Subventions et allocations	
<b>Total des nouveaux revenus induits</b>	<b>0</b>

<b>Impact net sur le budget de fonctionnement</b>	<b>0</b>
---	----------

**C. PLANIFICATION ESTIMÉE DES DÉPENSES ET RECETTES  
D'INVESTISSEMENT**

Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Année de vote du crédit par le CM: 2014			0
2015	450 000		0
<b>Totaux</b>	<b>450 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, à approuver le projet de délibération ci-après:

*PROJET DE DÉLIBÉRATION*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

*décide:*

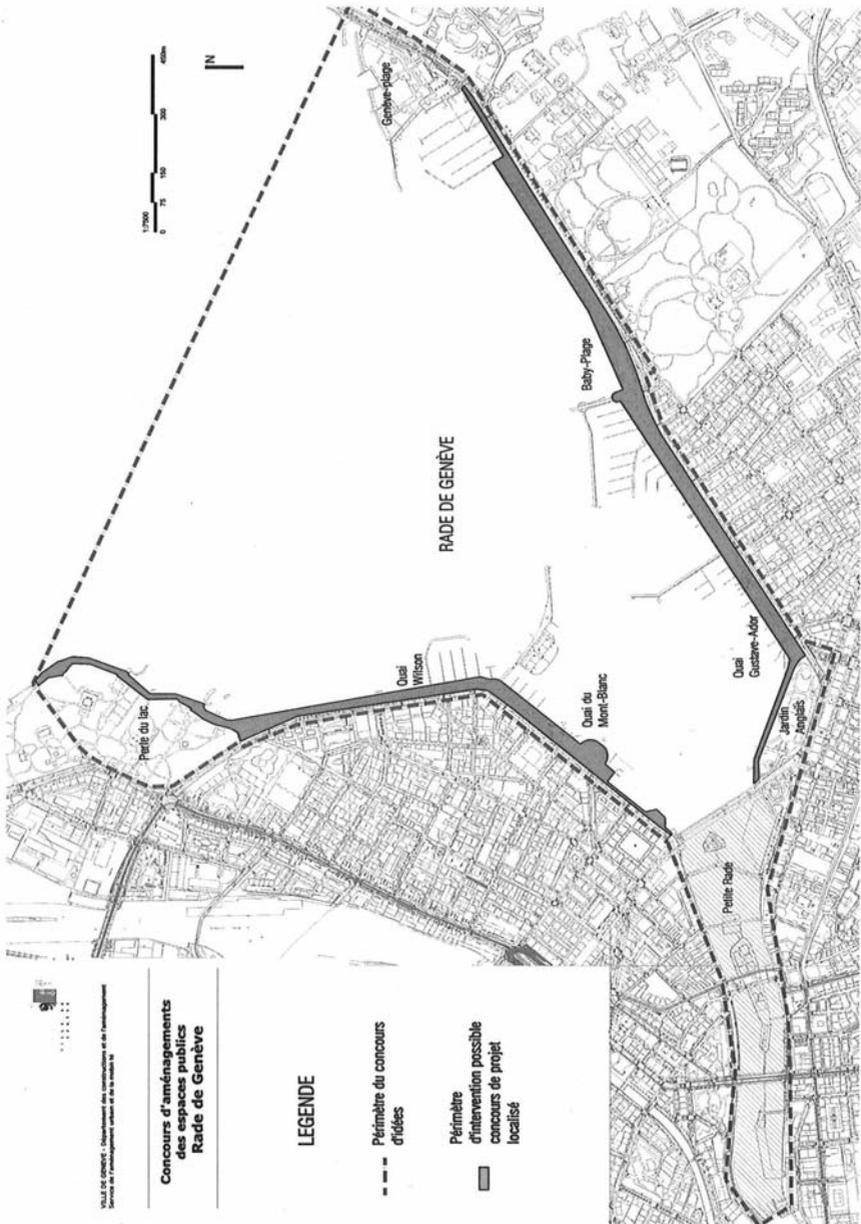
*Article premier.* – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 450 000 francs, destiné à l'organisation d'un concours d'idées et de projet pour l'aménagement des espaces publics de la rade de Genève.

*Art. 2.* – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 450 000 francs.

*Art. 3.* – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon l'étude sera amortie en 3 annuités.

*Art. 4.* – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

*Annexe:* périmètre du concours



*Préconsultation*

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons présenté ce projet dans le cadre de l'ensemble des projets d'étude qui vous ont été soumis avec le plan financier d'investissement (PFI), en automne 2013. Comme vous l'avez reçu au mois de novembre, la commission des finances ne l'a traité qu'au début de l'année 2014. Elle nous a alors demandé d'élaborer une proposition spécifique, ce que nous avons fait très rapidement; je tiens à remercier les services municipaux qui, comme d'habitude, ont été très proactifs.

Pour l'essentiel, il s'agit d'un projet extrêmement simple qui a pour objectif de revoir l'aménagement de la rade dans son ensemble. Je rappelle que, il y a sept ans, nous étions dans une impasse; l'accumulation d'obstacles autour de la rade finissait par décourager les Genevois de s'y promener. Nous avons même dû enlever des panneaux publicitaires posés par des entreprises avant la guerre! Tout cela s'était amoncelé sans que personne ne s'en soit vraiment rendu compte. Nous avons donc débarrassé la rade autant que possible, mais il reste encore des points difficiles – notamment une entreprise de construction installée du côté du quai marchand des Eaux-Vives. Nous avons repris la maîtrise des quais bas, le Canton étant en fait le véritable gestionnaire des lieux. A cela est venue s'ajouter la problématique de la «plage à Bob».

Tel est le contexte qui nous a poussés à vouloir lancer un concours – d'ailleurs, la proposition avait déjà été émise par une représentante du Parti libéral d'alors. Il s'agit donc de lancer un concours d'idées sur l'aménagement de la rade, avant de commencer à désenchevêtrer ce qui peut l'être.

Nous avons réussi la première étape de notre pari: faire en sorte que les Genevoises et les Genevois se réapproprient les bords de l'eau grâce aux nouveaux édifices que nous y avons installés. On en pensera ce qu'on voudra, c'est une réussite!

Toujours est-il qu'il faut aujourd'hui mener une réflexion générale sur un périmètre précis. Je rends hommage à notre nouveau collègue Guillaume Barazzone, qui a soulevé la problématique et a frayé le chemin à ce nouveau projet.

Mesdames et Messieurs, j'espère que vous accueillerez favorablement la proposition PR-1076. Je le répète, ce n'est qu'une première étape pour tenter de revisiter le «plan Marschall» des quais – puisque c'est M. Marschall qui a imaginé, il y a de nombreuses années, la configuration de la rade telle qu'on la connaît encore aujourd'hui, avec le Jardin anglais et les promenades.

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Une fois n'est pas coutume: ce projet est porté non pas par un seul magistrat, mais par deux – voire

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

par cinq, puisque le Conseil administratif est uni derrière cette proposition. Il considère qu'après tant de motions acceptées et tant de débats au sein du Conseil municipal, après tant d'années, le temps est venu de réaménager la rade. Pourquoi? Tout simplement parce qu'une grande majorité des Genevois – le nombre de lettres que nous recevons à ce sujet l'atteste – sont désireux de voir leur rade embellie et accessible à la promenade.

Cette rade, c'est notre bijou. Cela vaut autant pour la population que pour le tourisme, car il est extrêmement rare en Europe d'avoir un site naturel aussi beau en plein centre-ville. Il y a là un énorme potentiel. L'aménagement de la rade nous semble essentiel car, comme l'a expliqué Rémy Pagani, elle est encombrée aujourd'hui pas un enchevêtrement d'activités et d'obstacles divers et variés accumulés au fil des ans. Nous pensons qu'il est temps de réfléchir ensemble à réaménager les lieux.

Sur la base du travail effectué par mes services et ceux de Rémy Pagani, nous avons opté pour l'instrument suivant: un crédit qui permettra d'organiser un concours d'idées. Notre objectif est que des architectes dessinent les lignes directrices d'un projet d'aménagement de la rade, de la Perle du Lac à Baby-Plage. Je tiens à préciser que ce projet n'entre nullement en compétition avec le projet de plage que le Canton développe – ou plutôt, qu'il a tenté de développer et redéveloppe actuellement, puisque la procédure est en cours pour qu'un nouveau projet de plage voie le jour et soit réalisé à Genève, le Conseil d'Etat l'a annoncé l'autre jour.

Notre intention est de travailler non plus comme à l'époque – Ville contre Canton – mais ensemble, pour faire aboutir entre autres ce projet de plage qui permettra le déplacement d'un certain nombre d'activités, notamment les bateaux des quais marchands pour lesquels un espace a été prévu sur une partie de la nouvelle plage. Je pense aussi aux chantiers dont il faudra, à terme, dégager les endroits réservés à la promenade. Voilà pourquoi la Ville soutient le projet de plage du Canton – non seulement parce qu'elle le juge bon, mais aussi parce qu'elle en a besoin pour pouvoir aménager la rade. Le Canton a déjà réalisé un certain nombre d'études dans ce cadre et cela tombe bien, car ainsi nos avancées coïncident.

Telle est la raison pour laquelle la Ville souhaite non seulement que le Conseil municipal soit partenaire du projet d'aménagement de la rade – vous aurez ainsi la possibilité de donner votre avis en commission, Mesdames et Messieurs – mais également que le Canton soit membre du jury du concours. Nous considérons qu'il est essentiel que tous les acteurs institutionnels puissent exprimer leur point de vue sur un projet aussi important, indépendamment de savoir qui est propriétaire des lieux.

D'aucuns pourraient se demander si un crédit de près de 500 000 francs n'est pas un peu trop élevé pour organiser un concours d'idées. La réponse tient en un

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

mot: nous n'avons pas le choix! Si nous voulons faire travailler des architectes sans les payer, la Ville se doit tout simplement de leur octroyer le projet, c'est-à-dire le programme de construction et de rénovation. On sait bien que les architectes ne travaillent pas gratuitement... Par conséquent, si nous voulions adopter une logique différente pour monter nous-mêmes le projet, il nous faudrait abandonner le concours d'idées.

Quant à nous, nous avons plutôt choisi un autre système: faire travailler plusieurs bureaux d'architectes en les payant, avec un jury qui choisit ensuite le meilleur des projets proposés et les meilleures idées émises pour notre rade. Une fois que nous aurons ces lignes directrices, nous pourrions dans un deuxième temps y insérer d'autres projets d'aménagement particuliers.

Le Conseil administratif invite donc vivement le Conseil municipal à renvoyer la proposition PR-1076 en commission puis à la voter, pour que nous puissions enfin donner suite à toutes les motions votées en faveur d'un réaménagement de la rade.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la proposition est acceptée par 44 oui contre 4 non (5 abstentions).

**M. Jacques Pagan** (UDC). Je m'attendais à ce que vous nous donniez la parole avant le vote d'entrée en matière, Monsieur le président, car – permettez-moi de vous le dire – je trouve que ce projet est une douce plaisanterie! J'ai appris par la radio que c'est aujourd'hui la Journée mondiale du rire, donc j'en profite... Merci au Conseil administratif de nous donner l'occasion de mettre cette vertu en pratique. Mais tout de même, ce n'est pas sérieux!

L'aménagement de la rade est une vieille histoire, un vieux serpent de lac que nous traînons depuis des années. Je rends hommage à nos anciens collègues, M. Blaise Hatt-Arnold, M. Alexis Barbey et M<sup>me</sup> Nathalie Fontanet, qui avaient déposé le 11 octobre 2006 la motion M-638 prévoyant justement une sorte de programme pour l'aménagement de la rade. Elle a été transformée en motion M-641 moyennant quelques modifications de détail, puis étudiée par le Conseil municipal et acceptée le 23 avril 2007. Elle a ensuite donné lieu à une réponse tout à fait favorable du Conseil administratif en date du 19 mai 2010.

Je trouve absolument scandaleux que, quatre ans après, on ne nous fournisse aucune proposition concrète. Le plus étonnant, dans cette affaire, est que le Conseil administratif connaisse déjà le prix qu'il faudra payer pour une réalisation dont on ne sait pas quel est le contenu! Contrairement à ce que le Conseil municipal avait demandé, il n'y a dans la proposition PR-1076 ni cahier des charges ni la moindre esquisse d'un projet concernant les réalisations futures. C'est se foutre de la gueule du monde, passez-moi l'expression! Si le Conseil administratif n'a

pas d'idées dans ce domaine, comment voulez-vous qu'un ensemble d'architectes, de sociologues, de politologues ou de je ne sais quoi parvienne à dégager une quelconque possibilité de réalisation en vue de l'aménagement de la rade?

Je le regrette, mais notre groupe est tout à fait opposé à cette manière de procéder. En réalité, cette proposition est complètement bâclée. Nonobstant les efforts de M. Ferrazino depuis 2001, paraît-il, on n'a toujours pas abouti au moindre projet, à la moindre conception, à la moindre esquisse de solution. Dans ces conditions, nous ne pouvons pas accepter d'entrer en matière sur la proposition PR-1076.

Nous estimons que le Conseil administratif doit revoir sa copie et nous présenter quelque chose de tangible, pour justifier les 2 millions de francs de crédits d'étude qui nous sont demandés – c'est-à-dire les 20 millions de francs annoncés pour la réalisation des travaux. Et tout cela, sur la base d'une proposition qui n'a aucune substance! (*Remarque de M. Barazzone.*) Je sais bien que la proposition PR-1076 demande un crédit de 450 000 francs uniquement destiné au concours d'idées, Monsieur le magistrat, mais vous annoncez déjà la couleur en indiquant grosso modo quel sera le coût de l'opération, alors que nous n'en connaissons pas la substance! Voilà pourquoi nous demandons au Conseil administratif de revoir sa copie.

J'ai trouvé très intéressant de me reporter à la date du 23 avril 2007, quand la motion M-641 a été acceptée par le Conseil municipal. Je me permets ici de donner quelques indications concernant la position du Conseil administratif de l'époque – et notamment de M. Ferrazino. Cette affaire d'aménagement de la rade n'est pas née au mois d'avril 2014, contrairement à ce qui est indiqué dans l'intitulé de la proposition PR-1076, mais bien avant.

La motion M-641 avait été déposée en 2006, mais M. Ferrazino a corrigé le tir à la séance plénière du 23 avril 2007. Je le cite: «Un groupe de travail sur la rade existe bel et bien depuis 2001 – et non pas depuis octobre 2006, date du dépôt de la motion M-641. Il ne réunit pas trois personnes, mais des dizaines de représentants de différents services de la Ville et du Canton, comme le Service municipal d'aménagement urbain, la Conservation du patrimoine architectural de la Ville de Genève, le corps des agents de sécurité municipaux, le Service des agents de ville et du domaine public, le corps des gardes de l'environnement, le Service des monuments et des sites, le Service des constructions environnementales, Domaine nature et paysage, l'Office cantonal de la mobilité, la police de la navigation, la Task Force Drogue...»

Depuis 2001, tous ces braves gens s'échinent à essayer de trouver une solution, à présenter un quelconque projet – tout au moins à discuter pour tirer des conclusions, démocratiquement parlant. Et aujourd'hui, en 2014, le Conseil administratif ne parvient même pas à esquisser la moindre solution! Naturelle-

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

ment, nous ne savons rien du cahier des charges qui sera dévolu aux personnes chargées de monter le projet – c’est-à-dire, en fin de compte, de faire le boulot que le Conseil administratif n’a pas fait lui-même. Ce n’est pas sérieux!

Telle est la raison pour laquelle notre groupe refusera l’entrée en matière sur cet objet... Ou plutôt, étant donné qu’elle a déjà été acceptée, nous refuserons la proposition PR-1076 elle-même. Il appartiendra au Conseil administratif de répondre à notre attente sur l’idée qu’il se fait – si jamais il en a une! – de l’aménagement de la rade.

**M. Pascal Spuhler** (MCG). J’aimerais ici remercier M. Pagan et exprimer tout le respect que je lui dois pour son âge. Vu qu’il maîtrise la politique depuis longtemps, il a pu relever certains aspects anciens du dossier pour démontrer qu’on a déjà parlé de cette problématique. Il est bon d’avoir au Conseil municipal des gens qui, de par leur ancienneté dans la vie parlementaire, conservent la mémoire des objets traités. On répète toujours la même chose, on récupère des vieux trucs derrière les fagots... et on croit révolutionner la planète – ou Genève, en tout cas!

Il est clair que nous ne nous opposerons pas au renvoi en commission de la proposition PR-1076. Evidemment, nous avons envie que la rade soit belle! Nous voulons améliorer cet écran, ce joyau de notre centre-ville.

D’ailleurs, Mesdames et Messieurs, si vous voulez aller dans ce sens, je vous rappelle que vous pouvez soutenir la motion M-1043 déposée par le Mouvement citoyens genevois et renvoyée en commission de l’aménagement et de l’environnement, qui vise à enlever les cabanons saisonniers des glaciers pour trouver une solution plus esthétique compatible avec la beauté de la rade. On ne peut même plus enlever ces cabanons d’une saison à l’autre, comme prévu initialement, parce qu’ils tombent en ruine au bout d’une année d’exploitation! Si nous voulons embellir la rade, faisons un premier pas dans ce sens et enlevons les cabanons des glaciers pour mettre à leur place des constructions dignes de ce nom!

La proposition PR-1076 pose encore un autre problème: elle prévoit un montant de 2 millions de francs pour l’étude qui suivra le concours, laquelle donnera éventuellement lieu à des travaux estimés à 20 millions de francs. M. Pagan l’a relevé et je le souligne à mon tour: je ne sais pas comment le Conseil peut déjà être au courant du prix final de l’opération!

Il a peut-être pour référence de vieux projets qui traînent dans les tiroirs après avoir été étudiés par les services municipaux bien avant que MM. Barazzone et Pagani n’accèdent à leur fonction actuelle... On les aura mis de côté en se disant qu’on les étudierait plus tard... Pour ma part, je suis persuadé que, si l’exé-

cutif faisait le ménage dans ses dossiers poussiéreux, il y trouverait quelques bonnes idées à exploiter pour la rade et ne serait pas obligé de lancer des concours d'architectes à coups de demi-millions de francs.

Mesdames et Messieurs, je rappelle l'existence de l'initiative populaire «Sauvons nos parcs au bord du lac!» lancée par les bancs d'en face – et notamment par Ensemble à gauche. Le peuple – qui a toujours raison – l'ayant votée, il faut maintenant la mettre en application. Pour ce faire, un règlement d'application est nécessaire; or, il n'existe pas! Me trompé-je? Non!

Par conséquent, avant de tirer des plans sur la comète et de lancer des concours à coups de demi-millions de francs, faisons les choses dans l'ordre, l'une après l'autre. Elaborons d'abord un règlement pour appliquer l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» – je ne suis pas franchement content qu'elle ait passé, mais c'est ainsi – puis, une fois qu'elle sera réglementée et mise en application, nous pourrions envisager l'aménagement de la rade. Et cela, je le répète, non pas en dépensant des millions de francs pour payer des architectes inventifs, mais en prenant en compte quelques solutions simples comme bonjour: par exemple, celle qui consiste à enlever ces conteneurs pourris qui n'embellissent pas notre rade!

Vous l'aurez compris, Mesdames et Messieurs, nous ne sommes pas très enthousiastes face à la proposition PR-1076. Je répète une fois de plus – et je suis sincère – que nous ne sommes pas opposés à la réalisation d'une étude pour trouver un moyen d'embellir la rade, à condition que cela ne nous coûte pas la peau des fesses. Dans ce cadre-là, nous pourrions être d'accord.

Je rappelle que nous avons de grosses dépenses en perspective pour la rénovation du Grand Théâtre, du Musée d'art et d'histoire, des Minoteries... Et n'oublions pas la pose de revêtement phonoabsorbant! La Fondation de la Ville de Genève pour le logement social a toute une série de projets qui coûteront des dizaines ou même des centaines de millions de francs... Dans un tel contexte, inutile de rajouter une couche avec un projet d'aménagement de la rade à 20 millions de francs. Il me semble que les temps sont à l'austérité et – surtout – à la sagesse!

**M. Daniel-Dany Pastore (MCG).** Mes chers collègues, je reprends ici un laïus que j'ai déjà prononcé plusieurs fois, mais qui est souvent oublié. D'accord, il y a la gauche, la droite, le centre, les écolos... Mais le Conseil municipal est là pour faire des choses constructives et intelligentes en faveur de la population, et non pas pour mener une petite guéguerre de partis!

Mes préopinants ont tenu des propos fort intéressants, surtout lorsqu'ils ont rappelé l'historique du dossier. L'argent coule à flots, en ce moment! C'est

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

incroyable! Et pourtant, ce sont nos impôts! Pourrons-nous continuer à ce rythme-là demain? On ne sait pas... Mais – car il y a un «mais» – il est vrai qu'il faut agir malgré tout, car la rade n'est vraiment pas géniale. Je ne dis pas le mot qui me vient à l'esprit, car il est un peu lourd et je préfère rester «soft».

Certains ont même prévu une passerelle transversale pour les piétons, afin de régler les problèmes de circulation. Je ne veux pas entrer dans cette polémique-là, car tel n'est pas le sujet du débat de ce soir. Cependant, dès qu'il est question d'aménager la rade, on veut y mettre n'importe quoi! Certains aménagements actuels sont très anciens, démodés et usés; il y a même des endroits où la bordure s'effondre dans le lac! Il faudra les réparer.

Quant aux ferrazinettes ou aux paganinettes – c'est-à-dire les pavillons des glaciers – je ne parviens pas à comprendre qu'on ait pu les mettre dans des conteneurs. Quiconque a vu les derniers conteneurs de l'Office du tourisme peut en témoigner: on dirait des prisons pour enfermer les touristes égarés qui ne sont pas contents de s'être perdus à Genève. Pourquoi continuer comme ça? Il me semble que nous pourrions mettre à la place des constructions un peu plus helvétiques, puisque nous sommes en Suisse! Des petits chalets, par exemple! Faudrait-il voter un crédit pour remettre encore d'autres blockhaus en métal? J'espère bien que non!

Par conséquent, comme l'ont dit plusieurs de mes préopinants, il vaudrait mieux commencer par établir un cahier des charges, afin que la situation soit claire, à la satisfaction de tous – et d'abord du Conseil municipal, élu pour représenter le peuple, qui a donc certaines décisions à prendre. Il faut tenir compte de l'évolution de la situation et en finir avec cette rade mal bricolée pleine de ferraille et de vieux cailloux qui s'écroulent dans le lac au lieu de protéger la rade.

Je précise que mes propos n'engagent pas mon parti. Je m'engage tout seul, en tant que conseiller municipal représentant du peuple qui m'a élu, et j'essaie de faire au mieux! Je demande donc au plénum de voter en son âme et conscience, au lieu de se livrer à l'habituelle guéguerre de partis qui commence à bien faire! J'ai remarqué que les votes précédents suivaient exactement cette logique lamentable! Aujourd'hui, allons de l'avant, faisons une belle Genève toute neuve avec les moyens que nous avons – et non avec ceux que nous n'avons pas!

**Le président.** Tous les groupes ayant pu s'exprimer ou étant inscrits au tour de parole, le bureau a décidé de clore la liste des intervenants.

**M. Jean-Charles Lathion (DC).** Comme cela a déjà été dit, ce projet a d'abord été présenté à la commission des finances dans le cadre de la proposition

PR-1054; il était inclus dans un ensemble de onze projets. Lors de cette première approche, l'avis largement majoritaire de la commission était favorable. Les Verts ont néanmoins émis certaines critiques. Il ne nous semblait pas opportun que ce projet soit présenté dans un package; nous voulions qu'il nous soit soumis en tant que tel, de manière indépendante. Je tiens ici à remercier M<sup>me</sup> Theubet, qui a fait diligence pour rédiger le rapport PR-1054 A daté du 26 avril 2014; je remercie également le magistrat Barazzone de nous présenter, aujourd'hui déjà, une proposition indépendante qui répond aux attentes de la population.

Mesdames et Messieurs, je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de regarder TV Léman bleu, la semaine dernière. Les journalistes ont fait un micro-trottoir pour demander à la population ce qu'elle pensait de la rade. Tout à l'heure, notre collègue affirmait qu'il fallait tenir compte des critiques des citoyens – eh bien, justement, les personnes interrogées à cette occasion déploraient le bric-à-brac et le grand chenil qui obstruent la rade.

Le projet du Conseil administratif in corpore – M. Barazzone a bien souligné qu'il était porté par l'ensemble de l'exécutif – vise à remédier à cette situation. Certains disent que c'est du vent, qu'il ne prévoit rien du tout de concret... Mais ce n'est pas vrai! Lors des travaux de la commission des finances sur la proposition PR-1054, nous avons pu voir le programme du concours, qui a des objectifs bien précis et qui répond à certaines questions que l'on est en droit de se poser.

Je pense que la commission qui étudiera la proposition PR-1076 – celle de l'aménagement et de l'environnement est, à mon avis, la plus indiquée – approfondira l'étude de ce dossier en ayant tous les documents nécessaires à disposition.

Ce projet apporte donc une réponse aux attentes de la population – mais aussi à celles du politique, comme l'a dit le magistrat Barazzone, puisque tant le Grand Conseil que le Conseil municipal ont réclamé des progrès pour la rade. Et l'on accuserait aujourd'hui le Conseil administratif de se bouger? De ne pas vouloir imposer son propre projet? On sait très bien quel est le problème de la rade: son aménagement a toujours fait l'objet d'approches sectorielles, dans un contexte de luttes partisans où nous nous combattons les uns les autres.

Le Conseil administratif souhaite solliciter les architectes, afin que nous ayons un beau projet qui corresponde aux attentes de chacun. Certains préopinants ont mentionné le problème des pavillons des glaciers; ils ont tout à fait raison, personne ne peut se contenter de la situation actuelle – ni la population, ni les politiques. Ces pavillons se confondent avec les toilettes publiques! Dans de telles conditions, je comprends que le Conseil administratif ait entrepris d'embellir la rade.

On a bien vu que la population s'en réjouissait, elle l'a déjà montré lorsque l'on a verdi le pont de la Machine et la place Bel-Air. Ces diverses améliorations

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

relèvent d'une vision d'ensemble. C'est également dans ce cadre que l'on augmente actuellement le nombre de poubelles autour de la rade et dans les parcs, et que l'on a adapté les horaires du Service Voirie-Ville propre et du Service logistique et manifestations (LOM), afin que le domaine public soit plus propre. Je pense qu'il faut tenir compte de cette approche globale adoptée par le Conseil administratif pour la défense de ce projet.

Les glaciers ne sont pas les seuls usagers de la rade, Mesdames et Messieurs; il y a aussi les hôteliers! Avoir une belle rade correspond à leur volonté comme à celle de tous. Personne ne peut se satisfaire du bric-à-brac actuel. J'en veux pour preuve ce qui se passe sur la rive gauche.

Le Parti démocrate-chrétien estime qu'il faut soutenir ce projet. Nous voterons donc le renvoi de la proposition PR-1076 en commission et nous enjoignons le plénum de faire de même, car ce sera un beau projet. C'est une bonne idée de vouloir faire bouger les choses! Heureusement que nous n'avons pas affaire à un conseiller administratif qui se contenterait de nous écouter et de répliquer qu'il n'y a rien à faire et qu'il faut attendre! Heureusement que notre magistrat veut aller de l'avant, car cela répond aux attentes de la population genevoise!

**M. Vincent Subilia** (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, le Parti libéral-radical salue l'initiative pilotée par le magistrat de l'Entente, M. Barazzone. Il l'a rappelé à juste titre: la rade constitue un véritable bijou. Je dirai même plus: il s'agit d'un véritable écrin qui est unique – nous l'avons tous reconnu, ce soir – et nous devons s'en servir ce joyau.

L'état actuel de la rade – je prie l'audience de bien m'écouter – est indécemment. Certains l'ont rappelé en parlant de «bricolage», terme qui décrit bien la situation et la perception qu'en a la population. Cette dernière appelle de ses vœux une action claire et courageuse de la part des pouvoirs publics. Le constat a été posé: des améliorations doivent être apportées. Il paraît essentiel, aujourd'hui, que nous nous donnions les moyens de nos objectifs.

Je comprends que l'exécutif fasse la distinction avec les projets pilotés au niveau cantonal – et notamment la fameuse plage, bloquée par le recours malheureux que chacun sait. Cependant, il s'agit maintenant d'avoir une lecture plus globale du problème puisque, par effet de ricochet, le blocage du projet de plage empêche le transfert de nombreux bateaux et autres embarcations dans un état de délabrement plus ou moins avancé qui obstruent actuellement la rade. Dans ce sens, mon groupe estime qu'il est nécessaire de prendre des initiatives.

A ce titre, le concours d'idées qui a été lancé contribuera à valoriser ce périmètre, dont le sort doit faire l'objet de toute notre attention. M. Pastore le disait

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

en prenant quelques libertés par rapport à la position de son groupe – une attitude parfois assez saine: il faut probablement transcender quelques clivages partisans.

Même s'il est difficile de se substituer à la vision parfois très subjective du public, nous devons essayer d'être à l'écoute de ce que pourraient être les attentes de celles et de ceux – nombreux, on peut le constater dès lors que le soleil fait son apparition – qui utilisent les quais. Mon préopinant Jean-Charles Lathion a souligné différentes catégories d'utilisateurs qui ont appelé de leurs vœux un projet de qualité. Il ne s'agit donc pas d'une plaisanterie! Monsieur le président, vous transmettez cette remarque à M. Pagan, dont chacun ici reconnaît le recul historique. Pour prendre le contre-pied de ce qu'il affirmait en relevant que le 5 mai est la Journée du rire, nous aimerions croire que le 6 mai puisse être celle du sérieux d'un projet de qualité.

La seule nuance que nous émettons tient au procédé choisi et à son mode de financement, d'où certaines réserves de notre groupe en commission des finances. On pourrait croire qu'il s'agit de donner un blanc-seing aux architectes – j'ai même entendu parler de «chèque en blanc artistique» – et cela, malgré le contexte actuel d'austérité budgétaire dont nous avons tous pu prendre la mesure. M. Spuhler a eu raison de souligner cet aspect de la question. Des arbitrages conjoncturels douloureux devront être faits.

A nos yeux – et après étude approfondie du projet – il n'en demeure pas moins que la rade mérite que nous lui consacrons un minimum d'ambition. L'objectif poursuivi par la proposition PR-1076, qui émane notamment du magistrat Barazzone, est précisément de nous en doter. Dans ce contexte, le Parti libéral-radical fait ce soir le choix de l'ambition et de la confiance qu'il entend témoigner à l'exécutif – en particulier au conseiller administratif de l'Entente.

**M<sup>me</sup> Vera Figurek** (EàG). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, je rappelle que la commission des finances a d'abord été saisie de la proposition PR-1054, laquelle englobait plusieurs projets – dont celui du concours d'idées pour la rade, repris dans la proposition PR-1076. Les représentantes et représentants d'Ensemble à gauche en commission n'ont pas été convaincus du tout par l'excellente présentation de M. Guillaume Barazzone! D'ailleurs, plus ses propos sont soutenus par les représentants des bancs d'en face, plus notre groupe devient dubitatif...

Ce soir, le Parti libéral-radical, par la voix de mon préopinant, félicite M. Barazzone d'avoir qualifié la rade de bijou; il affirme aussi que c'est un projet ambitieux. Nous avons écouté attentivement M. Lathion, du groupe démocrate-chrétien, nous dire qu'il fallait réaménager toute la rade pour faire plaisir aux glaciers, aux hôteliers et aux touristes – je n'ai pas bien compris lesquels, peut-être

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

ceux qui fréquentent les Fêtes de Genève? – à la faveur d'un beau projet pharaonique comme l'exécutif a l'habitude de nous en présenter.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, à titre personnel, de m'étonner. Nous avons appris qu'un accord avait été conclu entre la Ville et le Canton, afin que la première gère le projet global de réflexion sur la rade. Je m'interroge: pourquoi le magistrat de droite Barazzone et tous les groupes de l'Entente, qui sont largement représentés au Grand Conseil et au Conseil d'Etat, trouvent-ils si important que le Canton se décharge du projet sur la commune de Genève? Je ne comprends pas.

Certes, le groupe Ensemble à gauche estime qu'il faut mener une réflexion sur la rade et être en constante recherche d'une solution pour aménager le domaine public en faveur de la population. Mais nous, nous ne voulons pas des bijoux et des projets pharaoniques, nous voulons des projets ouverts à la population, plutôt populaires et bucoliques, fondés sur la variété et visant à faciliter l'accès de toutes et tous aux rives du lac.

On l'a rappelé, Ensemble à gauche a lancé l'excellente initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», que le peuple a plébiscitée et qui doit être appliquée. Si le Conseil administratif nous garantit qu'elle sera respectée et que toutes et tous pourront accéder facilement aux abords du lac, nous ne voyons pas d'inconvénient à participer à la réflexion sur le réaménagement de la rade, afin de recevoir des explications et des éclaircissements sur la proposition PR-1076.

Dans le passé, l'exécutif a parfois très bien su démontrer qu'il tenait compte de la majorité de la population. La preuve: les aménagements déjà réalisés sur la rade et l'homogénéité des pavillons de glaciers ou d'autres petits commerces que nous ne trouvons pas laids du tout, mais au contraire beaucoup plus esthétiques qu'avant. C'est là une grande avancée!

En revanche, là où il y a du bric-à-brac – voitures mal parkées et autres carcasses non identifiées qui jonchent le domaine public – le département de M. Barazzone pourrait faire un effort en augmentant le nombre de postes au service Voirie-Ville propre et en mandatant du personnel pour effectuer le travail. On verrait alors le bric-à-brac diminuer...

Inutile de mandater des architectes pour réaliser des études aboutissant à des projets comme celui-là, estimé pour l'instant à 20 millions de francs! Toutefois, nous ne sommes pas psychorigides: si c'est pour avoir d'excellents aménagements comme ceux installés par M. Pagani et ses services en respectant la volonté du Conseil municipal, qui facilitent l'accès des citoyennes et citoyens, mais aussi des touristes aux abords du Rhône pendant l'été – je pense notamment aux pontons – pourquoi pas? Mais si c'est pour confier à des investisseurs plus que douteux l'aménagement d'une plage élitiste en contradiction avec le projet proposé et soutenu dans le passé, nous serons évidemment très réticents.

Par gain de paix, nous renverrons la proposition PR-1076 à la commission de l'aménagement et de l'environnement, afin que l'on nous explique ses tenants et aboutissants et que l'on nous donne des détails supplémentaires. Comme vous, Mesdames et Messieurs, je souhaite qu'elle aboutisse dans quelques années – même si nous ne serons peut-être plus là pour assister à sa réalisation. Mais nous veillerons à ce que la réflexion soit menée en concertation avec les utilisateurs et les utilisatrices de la rade, ainsi qu'avec les travailleuses et les travailleurs concernés – et pourquoi pas en travaillant de concert avec le Canton, comme cela se fait déjà à l'heure actuelle?

On l'aura compris, nous n'accueillons pas cette proposition comme un projet phare à soutenir mordicus mais, si l'on nous convainc que toutes et tous auront accès aux rives du lac, que la diversité et la variété seront respectées, nous ne refusons pas absolument d'en discuter.

*(La présidence est momentanément assurée par M. Olivier Baud, vice-président.)*

**M<sup>me</sup> Virginie Studemann (S).** Tout comme d'autres membres de la commission des finances, je me suis réjouie lorsque j'ai vu que l'aménagement des espaces publics de la rade faisait l'objet d'une proposition spécifique. J'avais d'ailleurs été l'une des premières à râler, en commission, car je trouvais ce projet beaucoup trop important pour simplement faire partie d'un ensemble de boucllements de crédits. Pour l'anecdote, je rappelle qu'à ce moment-là mes collègues commissaires du Parti libéral-radical et du Parti démocrate-chrétien ne me suivaient pas! Je me réjouis donc, ce soir, d'entendre tout le monde faire un joli discours sur la rade.

Il me semble que nous nous accordons tous à dire que Genève mériterait une rade mieux aménagée et des espaces publics plus accueillants. D'autres villes ont fait le pas: Lausanne a très bien réussi, par exemple – et c'était il y a un certain nombre d'années déjà! On se demande pourquoi Genève n'a pas encore pu se doter d'aménagements aussi nécessaires.

Je partage tout à fait les inquiétudes de ma préopinante en ce qui concerne les divers usages de la rade. On sait que c'est un site complexe où les activités pratiquées sont nombreuses. D'un lieu de villégiature, on a passé à un espace de promenade autour du lac avec plusieurs espaces verts, c'est-à-dire à des pratiques de pique-nique et de jeux, avec des enfants, des vélos... Il est vrai qu'il est parfois difficile de faire cohabiter toutes ces pratiques.

Au-delà des loisirs, la rade est évidemment aussi un lieu de mobilité; on ne peut s'empêcher de penser à la problématique de la passerelle sur le pont du

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

Mont-Blanc. Nous espérons que l'étude de la proposition PR-1076 en commission de l'aménagement et de l'environnement permettra également, à la faveur de la réflexion et des questions posées, de relancer ce dossier au sujet duquel nous manquons de nouvelles.

L'aménagement de la rade implique de nombreuses contraintes. Je remercie M. Pagan d'avoir cité la liste de tous les partenaires avec lesquels il faut négocier. Evidemment, il y a aussi un certain nombre de règles et de lois à respecter, ce qui complique d'autant plus la problématique. Je ne partage pas le manque d'enthousiasme des groupes qui considèrent ces contraintes comme une bonne raison de tomber dans l'immobilisme, mais il est vrai – ne nous voilons pas la face! – que c'est un dossier compliqué.

Le groupe socialiste aimerait exprimer deux préoccupations majeures qui se rejoignent. Premièrement, nous ne voudrions pas que ce projet soit une opération de communication. On sait qu'il y a des contraintes et qu'il sera difficile de faire aboutir le dossier. Dans ce contexte, la tentation risque d'être grande, pour l'exécutif, de faire un joli communiqué de presse ou d'inspirer un bel article dans la *Tribune de Genève* en guise d'effet d'annonce – voire d'organiser une jolie exposition avec divers projets, quelques mois ou quelques semaines avant les élections municipales... Tout cela, pour bien montrer que l'on a pris en main une problématique importante pour l'ensemble de la population. Nous espérons donc que le lancement du concours d'idées sur l'aménagement de la rade n'est pas une opération de communication.

Deuxièmement, le faible budget de réalisation estimé à 20 millions de francs nous inquiète un peu. Etant donné les coûts actuels de l'aménagement des espaces publics et les crédits dépensés pour certaines places, nous nous demandons bien ce que l'on peut faire pour aménager toute la rade avec seulement 20 millions de francs.

Ces deux préoccupations traduisent une seule et même inquiétude socialiste: nous ne voudrions pas que le renvoi de la proposition PR-1076 à la commission de l'aménagement et de l'environnement donne lieu à un petit show avec quelques claquettes – c'est-à-dire à un vote à la va-vite sur la base d'un seul PowerPoint. Nous espérons qu'il s'agit là d'un vrai projet et qu'après le Maudet, com nous éviterons le Barazzone.com...

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Mon discours rejoindra celui de mes préopinants: la rade est un bijou qu'il faut réaménager, car son aménagement actuel est indigne d'elle. Les Verts ont toujours milité pour le mieux vivre ensemble; sur le fond, ils accueillent donc ce projet plutôt positivement.

En revanche, le respect de l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», votée en novembre 2013, nous inquiète beaucoup. Il nous a été précisé dans ce

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

cadre que l'on ne pouvait strictement rien construire au bord du lac – si ce n'est des constructions modestes indispensables au bon fonctionnement des jardins et des parcs. Il me semble donc un peu déplacé de parler de «réaménagement» de la rade.

A présent, il faut élaborer un plan pour définir le secteur dans lequel s'appliqueront les mesures de protection de l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!» et l'assortir d'un règlement. M. Pagani nous a promis qu'il nous présenterait ce règlement prochainement... Mais il n'est pas encore là! En ce qui me concerne, je demande à le voir avant de réfléchir à tout projet ultérieur. Les Verts estiment que, tant que ce document formel n'aura pas été édité, la Ville ne peut pas lancer de concours d'idées sur l'aménagement de la rade. On ne peut pas demander à des architectes d'élaborer des projets tant que le règlement d'application de cette initiative n'existe pas.

A l'instar de presque tous les autres groupes, nous renverrons la proposition PR-1076 à la commission de l'aménagement et de l'environnement. Cependant, comme l'a souligné ma préopinante socialiste, il faudra étudier le dossier de manière très approfondie, car l'initiative pour sauver les parcs a posé de fortes cautions aux réalisations envisageables sur la rade. Tant que son règlement d'application n'aura pas été formellement adopté, il ne vaudra pas la peine de voter la proposition PR-1076.

**M. Carlos Medeiros** (MCG). A une année des élections municipales, nous voilà bombardés de projets électoralistes! Tout à l'heure, le dossier des pistes cyclables a même vu la droite traditionnelle se poser en amoureuse du vélo! Quant à la rade, après les ferrazinettes et les paganinettes, on nous sert maintenant les barazzonettes! Sauf que, cette fois-ci, cela nous coûtera 20 millions de francs au final! Eh oui! Le Conseil municipal ne démord pas de sa logique bizarre...

Je me demande à quoi sert l'administration, finalement, puisqu'il lui est impossible de trouver une solution à l'interne. M. Pagan l'a parfaitement montré: le réaménagement de la rade implique tant de partenaires divers et variés – associations, administrations cantonales et fédérales, instances environnementales – qu'il est impossible d'élaborer un projet commun.

Mais M. Barazzone a sorti un petit lapin de son chapeau en nous proposant de tout arrêter pour transmettre le dossier à quelques érudits, n'est-ce pas... On sait combien cela nous coûtera, et on voit bien à quoi ce crédit de préétude servira! Il suffit de se baser sur les frais habituels de ce genre de projets en tenant compte des normes SIA et d'autres données pour imaginer le prix final de l'opération.

Je tiens à rappeler ce qu'a déjà dit mon collègue Pagan: bien qu'aucune idée ne soit encore sortie du chapeau, on sait déjà que le coût de réalisation du pro-

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

jet s'élèvera à 20 millions de francs! C'est tout de même assez curieux, comme démarche!

De plus, Monsieur le président, vous direz à M. Pagani de transmettre ce qui suit à son groupe: quand ils ont gagné avec l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», nous avons prédit – avec d'autres – qu'elle figerait pour longtemps un grand nombre de projets et d'idées concernant la rade. On nous a répondu qu'il n'en était rien et que nous racontions des histoires, qu'il s'agissait simplement d'empêcher les constructions au bord du lac... Et ce même M. Pagani soutient aujourd'hui le lancement d'un concours d'idées pour la rade! Certes, mais à quoi bon? Cela ne servira qu'à nous faire perdre du temps et à gaspiller l'argent public.

La Ville est surendettée. Comme l'ont rappelé mes collègues du Mouvement citoyens genevois, elle devra financer la rénovation des Minoteries et du Grand Théâtre, la Nouvelle Comédie, la Maison de la danse, les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA)... Genève a aussi l'un des centimes additionnels les plus élevés du canton. Dans un tel contexte, où irons-nous chercher 20 millions de francs pour réaménager la rade? Je demande à voir!

Ou alors, c'est une fois de plus un jeu de dupes: le Conseil municipal discute du projet pendant des heures et le Conseil administratif se dit que, de toute façon, vu le temps qu'il faudra pour que le dossier soit étudié en commission et revienne en séance plénière, M. Barazzone pourra toujours imaginer quelques petits aménagements du style prolongation des horaires de la police municipale jusqu'à 2 h du matin ou autres mesures concernant la voirie, et laisser tomber tout le reste du projet sous prétexte que nous ne l'avons pas laissé mener jusqu'au bout son extraordinaire et géniale idée de lancer un concours pour que les concitoyens disent ce qu'ils veulent autour de la rade.

J'ai vu le micro-trottoir de TV Léman bleu et j'ai bien écouté l'opinion des gens interrogés sur le réaménagement de la rade. Curieusement, ils ne plébiscitaient pas une logique de grands changements. Que veulent-ils au juste? Exactement ce que demande le Mouvement citoyens genevois dans son projet évoqué tout à l'heure: la fin des célèbres ferazzinettes et autres paganinettes qui sont aujourd'hui dans un état déplorable – il suffit de se promener sur place pour le constater, comme je l'ai fait le week-end dernier: les pavillons sont rouillés, leurs couleurs sont parties, c'est moche... Et cela nous avait – une fois de plus – coûté une fortune en études diverses et en frais d'aménagement! Tout cela pour un résultat aussi nul!

Cela semblera peut-être folklorique et désuet, mais j'aurais presque préféré des cabanons du genre chalet suisse qui feraient au moins le bonheur des Japonais! Vous voyez ce que je veux dire, Mesdames et Messieurs: nos touristes seraient contents! Des constructions de ce type-là auraient l'avantage de paraître

comme neuves juste avec un coup de peinture et une couche de vernis chaque année.

Mais soyons sérieux! Mon groupe votera peut-être – et je le suivrai – le renvoi de la proposition PR-1076 à la commission des finances ou à celle de l'aménagement et de l'environnement, afin de creuser la question. Néanmoins, j'ai l'impression qu'il s'agit encore d'une... comment dire, pour être gentil? D'une bonne idée préélectorale servant au Parti démocrate-chrétien à montrer qu'il travaille un peu plus que le Conseil administratif dans son ensemble...

**M. Guillaume Barazzone, conseiller administratif.** Le débat d'aujourd'hui démontre qu'il valait mieux que le Conseil administratif, à la demande de la commission des finances, dépose une proposition indépendante du paquet que nous avions proposé dans la proposition PR-1054. En effet, étant donné les avis exprimés et les questions posées, il me semble nécessaire que le projet présenté dans la proposition PR-1076 soit discuté en commission en tant que tel, après l'entrée en matière de ce soir.

Je relève que, malgré les questions et les éventuelles craintes de certains, vous avez tous à votre manière souligné le besoin de rendre la rade aux Genevois et de faire en sorte que son potentiel esthétique soit amélioré. Je pense notamment au Mouvement citoyens genevois, qui a déposé la motion M-1043 en ce sens, aux déclarations de la conseillère municipale socialiste, ainsi qu'aux propos tenus par les représentants du groupe démocrate-chrétien et du Parti libéral-radical.

Au fond, le Conseil administratif vous demande une chose, Mesdames et Messieurs. (*M. Pagan bavarde.*) Monsieur Pagan, cela vous concerne! Nous vous demandons de ne pas regarder l'avenir dans le rétroviseur! Ne revenez pas sur les anciennes motions en disant que l'on aurait pu faire mieux. Aujourd'hui, nous affirmons qu'il faut être ambitieux pour la rade – mais sans dépenser trop d'argent. Si nous avons choisi d'assumer nous-mêmes l'élaboration du projet, cela nous aurait coûté très cher – dans les 100 millions de francs – et il nous aurait été difficile d'assumer cette dépense, vu le nombre de mètres carrés de domaine public à aménager dans notre ville.

Nous avons plutôt choisi de préconiser certaines lignes directrices définies non pas par nous, magistrats et conseillers municipaux – ni M. Pagni ni moi-même ne sommes architectes, et nous avons bien vu que vous avez tous une conception différente du beau, de l'utile et du nécessaire, Mesdames et Messieurs! – mais par des architectes professionnels. Ensuite, nous les politiques, nous pourrions décider d'allouer tel ou tel projet à tel ou tel lauréat.

Nous souhaitons donc d'abord que le Conseil municipal vote le crédit de 450 000 francs demandé dans la proposition PR-1076 – c'est la première étape

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

– afin d’organiser le concours d’idées qui servira justement à éviter les erreurs passées de la Ville, lorsqu’elle a laissé construire tout et n’importe quoi sur la rade. L’objectif n’est pas de commencer par un bout, puis de continuer par le milieu d’ici à quelques années pour finir par un autre bout encore plus tard. Nous voulons, dès le départ, avoir une vue générale de ce à quoi pourrait ressembler la rade.

Vous l’avez noté en lisant la proposition, Mesdames et Messieurs: ce concours d’idées est mâtiné d’un concours de projet. Pourquoi? Une fois que nous aurons les lignes directrices attendues, une étude suivra le concours – voilà pourquoi nous avons prévu un montant de 2 millions de francs au PFI, même si ce n’est qu’une estimation qui devra être affinée en fonction des résultats du concours d’idées – puis la réalisation du projet lui-même devrait coûter environ 20 millions de francs.

Au lieu de vous présenter d’emblée un immense projet extravagant qui coûterait plusieurs dizaines de millions de francs, nous nous sommes dit qu’il fallait nous baser sur une somme maximale que nous considérons comme politiquement acceptable, avant de demander aux architectes de travailler à la première étape du projet. Il est vrai que nous n’aménagerons pas toute la rade pour 20 millions de francs, mais ce montant est suffisant pour imaginer la première partie de la réalisation. Et si c’est moins cher, tant mieux!

Notre projet est ambitieux, comme je le disais, car la rade est un bien public global. Pour rassurer M<sup>me</sup> Figurek, je rappelle que M. Pagani et moi-même – avec le Conseil administratif dans son ensemble – nous considérons que ce site naturel unique, ce joyau qu’est la rade doit revenir aux habitants et aux habitantes de Genève; l’ensemble de la population doit y avoir accès pour s’y promener et même s’y baigner, si possible. Nous pensons notamment à toutes les personnes qui n’ont pas la chance de partir en vacances et qui pourront, pendant l’été, profiter de ce lieu exceptionnel et des pelouses sur les rives du lac.

Vous en conviendrez avec moi, Mesdames et Messieurs: la situation actuelle n’est pas satisfaisante. Nous souhaitons y remédier non pas en finançant un projet privé, mais avec de l’argent de la collectivité pour un aménagement destiné au public.

Ce projet est ambitieux également en matière de mobilité douce. Dans ce domaine-là non plus, la situation actuelle n’est pas satisfaisante à nos yeux. Le fameux U cyclable dont nous avons parlé tout à l’heure n’est tout simplement pas terminé – pas plus que la passerelle du pont du Mont-Blanc, d’ailleurs.

Par le biais du cahier des charges – car il existe bel et bien, Monsieur Pagani, la commission des finances l’a reçu et il sera transmis à la commission de l’aménagement et de l’environnement – les fonctionnaires du département de M. Pagani, sous l’impulsion du Conseil administratif, ont fixé un cadre dans lequel devront

évoluer les architectes qui élaboreront des idées et des lignes directrices pour le site de la rade.

Ce projet est ambitieux, car nous considérons qu'à part la future plage prévue par le Canton – dont nous soutenons l'aménagement – il existe peut-être d'autres endroits de la rade où les habitants de la ville pourraient se baigner. Cette perspective mérite d'être étudiée.

J'ai mentionné tout à l'heure notre partenariat avec le Canton. Il nous semble essentiel de l'associer à ce projet, car nous devons tenir compte d'une situation juridique compliquée: la rade est propriété de la Ville, mais les enrochements et le lac sont sous la responsabilité du Canton. Il est donc normal, dans le cadre d'un projet aussi important, que l'ensemble des acteurs concernés soient non seulement consultés, mais également associés à la démarche politique. Je signale au passage à M<sup>me</sup> Figurek que nous n'avons pas l'intention de nous servir de ce projet pour que la Ville récupère toute la gestion du domaine public. C'est un processus en cours depuis des années, qui n'a rien à voir avec l'aménagement proposé ici.

En matière de consultation, comme on a pu le voir au niveau cantonal, il faudra demander l'avis – déjà à ce stade, mais c'est en partie fait – de nombreux partenaires associatifs qui poursuivent des buts idéaux. Il ne s'agit pas de consulter tel ou tel propriétaire de bateau ici ou là, ni des personnes qui ont des intérêts particuliers, mais les associations d'habitants et les groupements environnementaux qui défendent certains objectifs et qui ont une vision pour ce site. Je pense notamment au World Wildlife Fund (WWF), que nous avons déjà consulté et que nous consulterons encore.

Pour terminer, je mentionnerai encore deux points. Le premier concerne l'initiative «Sauvons nos parcs au bord du lac!», mentionnée par certains au cours de ce débat. Mesdames et Messieurs, à ce stade des travaux effectués par le département de M. Pagani, nous vous garantissons que l'initiative telle qu'elle a été votée n'est pas en contradiction avec un projet d'aménagement de la rade. Vous avez vous-mêmes relevé que des aménagements de faible ampleur ne contreviennent pas au nouvel article constitutionnel voté.

J'en viens au second point. Ceux qui pensent que M. Barazzone ou M. Pagani défendent ce projet personnellement pour des raisons électoralistes se trompent! Je pense que le réaménagement de la rade vaut mieux qu'une bataille électorale ou une opération de communication. Nous sommes tout à fait d'accord là-dessus. J'espère vraiment que le Conseil municipal pourra laisser de côté les clivages partisans et idéologiques entre les uns et les autres; c'est ce que nous avons fait avec M. Pagani dès le premier jour: malgré la divergence de nos opinions politiques, nous pensons que ce projet est bon pour Genève et sa population et qu'il doit donc être réalisé par le corps politique uni, au-delà des divergences de partis.

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

Nous espérons pouvoir apporter en commission toutes les réponses nécessaires à l'avancement du dossier, que nous nous réjouissons de présenter plus en détail en fournissant des éclaircissements complémentaires.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, mon collègue Guillaume Barazzone a dit l'essentiel en ce qui concerne les conditions dans lesquelles se déroulera le processus proposé. Je me réjouis de défendre ce projet à la commission des travaux et des constructions. (*Remarques.*) A la commission de l'aménagement et de l'environnement, pardon!

Dans le même esprit, j'aimerais vous rappeler que nous devons assumer certaines responsabilités à l'égard de Genève. M. Marschall, qui a imaginé la rade que tout le monde connaît aujourd'hui avec ses enrochements, son Jardin anglais et ses promenades, était un urbaniste. Installer le cordon lumineux sur la rade n'a l'air de rien, mais c'est une démarche artistique qui vise à faire de notre ville non pas seulement un lieu d'échanges commerciaux, un lieu à l'usage et au service de la population, mais une véritable œuvre – osons le terme! – au même titre que n'importe laquelle des œuvres artistiques que d'aucuns se plaisent à admirer dans les musées.

Voilà la responsabilité que nous devons prendre – et que vous devez prendre aussi, au Conseil municipal – afin que les générations à venir, en déambulant dans l'espace public magnifique qu'est le tour de la rade, soient fières de cet endroit comme nous le sommes aujourd'hui de montrer à nos amis le jet d'eau, le cordon lumineux et autres. Tel est le processus que nous avons la responsabilité d'engager.

Il en allait de même pour ceux qui, il y a quinze ou vingt ans, ont imaginé le réaménagement de la plaine de Plainpalais avec son revêtement en gorrh. Aujourd'hui, personne ne remet en cause cet aménagement urbain qui avait fait l'objet d'un concours d'idées, à l'époque. C'est la réalité, et nous devons assumer cette réalité.

Je me réjouis de prendre cette responsabilité, car je pense qu'autant nous avons profité et profitons encore du cadre superbe de la rade imaginé par les générations précédentes, autant nous devons nous projeter dans l'avenir pour faire en sorte que les générations qui nous succéderont puissent profiter à leur tour d'un cadre encore amélioré, correspondant mieux au XXI<sup>e</sup> siècle.

**Le président.** Monsieur Pagani, je vois que vous avez demandé la parole, mais la liste des intervenants était close. Si vous souhaitez interroger M. Barazzone,

## Proposition: aménagement des espaces publics de la rade

ne pouvez-vous pas le faire tout à l'heure en aparté? Mais comme nous sommes en démocratie, je vous donne la parole pour que vous puissiez poser votre question...

**M. Jacques Pagan** (UDC). Monsieur le président, j'ai été très étonné d'apprendre que la commission des finances avait reçu des informations et des documents que les autres membres du Conseil municipal ne connaissent pas. Il y a deux poids et deux mesures, dans ce parlement! La proposition PR-1076 sur laquelle nous devons nous prononcer est très récente, puisqu'elle est datée du 16 avril 2014. Si j'ai bien compris, d'autres éléments sont intervenus depuis dont nous n'avons pas connaissance! Je trouve cela profondément choquant!

M. Barazzone a fait état d'un cahier des charges déjà existant. Première nouvelle! C'était effectivement l'une des demandes formulées par le Conseil municipal en 2007, mais je n'ai vu nulle trace d'un tel document jusqu'à ce jour. Je demande donc que le Conseil administratif revienne avec un projet quel qu'il soit, mais plus complet – ce ne sera pas difficile, vu le manque de substance de celui d'aujourd'hui – et assorti des pièces du dossier que seuls certains d'entre nous ont reçues, car ils ont le privilège de siéger à la commission des finances...

**Le président.** Ils auront le privilège d'entendre votre remarque, Monsieur Pagan! Vous me permettrez tout de même de vous le signaler!

*M. Jacques Pagan.* Mais les autres doivent être mis au bénéfice du même traitement!

**Le président.** Je fais voter le renvoi de la proposition PR-1076; deux commissions ont été demandées. Ceux qui veulent son renvoi à la commission de l'aménagement et de l'environnement votent oui, ceux qui préfèrent le renvoi à la commission des finances votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la proposition à la commission de l'aménagement et de l'environnement est accepté par 50 oui contre 9 non (4 abstentions).

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville**7.a) Motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, M<sup>mes</sup> Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Christiane Leuenberger-Ducret et Olga Baranova: «Coûts de constructions de la Ville: dissipons les fantasmes!» (M-1065)<sup>1</sup>.***PROJET DE MOTION*

Considérant l'intensité et la récurrence des débats en Ville de Genève tant sur le montant annuel des investissements que sur les coûts des différents crédits d'investissement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de commander, à l'instar de la Ville de Zurich, une étude indépendante afin d'évaluer les coûts des objets construits par la Ville de Genève en comparaison d'objets similaires à Genève et dans d'autres villes suisses, en mettant notamment en évidence l'impact des normes sécuritaires, énergétiques et patrimoniales.

**7.b) Projet de délibération du 29 octobre 2013 de MM. Marc-André Rudaz, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Pascal Rubeli: «Pour un meilleur contrôle des coûts de construction et rénovation des immeubles de la Ville de Genève» (PRD-72)<sup>2</sup>.***PROJET DE DÉLIBÉRATION*

Considérant:

- l'importance des montants des crédits d'études et de construction et rénovation soumis par le Conseil administratif au Conseil municipal concernant les musées et autres immeubles appartenant à la Ville;
- la fréquence des dépassements de crédits que le Conseil administratif soumet au vote du Conseil municipal dans le cadre de très importants travaux de construction et rénovation portant sur les musées, immeubles locatifs et administratifs appartenant à la Ville;
- que la pratique du Conseil administratif en termes d'honoraires des mandataires consiste à ce que l'engagement de ces derniers porte sur l'estimation du coût total de l'ouvrage et non pas sur le coût de chaque poste pris individuellement<sup>3</sup>;

---

<sup>1</sup>«Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4907.

<sup>2</sup>Annoncé, 2247.

<sup>3</sup>Séminaire du Conseil municipal du 28 mai 2013 sur les pratiques de la Ville de Genève en matière d'honoraires des mandataires.

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

- que les conseillers municipaux doivent toutefois être en mesure de voter de façon éclairée et responsable les crédits de construction qui lui sont soumis par le Conseil administratif;
- que pour des raisons de transparence, le Conseil administratif doit, lorsqu’il entend soumettre au Conseil municipal des demandes d’ouverture de crédits de construction et rénovation des musées et immeubles locatifs et administratifs appartenant à la Ville de Genève, indiquer le coût de chaque poste et élément pris individuellement,

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 48, lettres v) et w), et 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

vu l’article 32 du règlement d’application de la loi sur l’administration des communes;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

*décide:*

*Article unique.* – Toute demande d’ouverture d’un crédit de construction ou de rénovation d’un bien immobilier (musées, immeubles locatifs, administratifs, etc.) appartenant à la Ville de Genève doit indiquer le montant des coûts par poste pris individuellement.

*(La présidence est reprise par M. Pascal Rubeli, président.)*

**Le président.** Nous arrivons enfin aux propositions des conseillers municipaux, objectif principal de la séance plénière de ce soir! Ces deux objets sont liés sur décision du bureau et des chefs de groupe prise le 25 février 2013. J’ouvre la préconsultation et donne d’abord la parole aux auteurs de la motion M-1065, puis à ceux du projet de délibération PRD-72.

*Préconsultation*

**M. Grégoire Carasso (S).** Mesdames et Messieurs, je vous présenterai en quelques mots la motion M-1065 déposée par le groupe socialiste l’année dernière, juste avant que ne se cristallisent dans cette enceinte les débats sur les coûts de construction et de rénovation, leur inflation, leur gestion entre la phase de planification au niveau du plan financier et leur arrivée au Conseil municipal sous la forme de crédits d’étude, puis de crédits de réalisation.

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

Avant même que cette problématique ne soit devenue vraiment aiguë, il nous paraissait important que le Conseil administratif de la Ville de Genève soit beaucoup plus crédible dans ses démarches de chiffrage des coûts de construction. Cela nous semble d'autant plus important qu'il faut respecter des normes diverses et variées – cantonales et fédérales – bien souvent à l'origine d'une inflation des coûts de construction et de rénovation. Telle est la raison pour laquelle nous avons jugé opportun que la Ville de Genève, à l'instar de ce qui s'est fait à Zurich, commande une étude sérieuse à ce sujet.

Tel est le sens de cette motion. Nous proposons son renvoi en commission des travaux et des constructions.

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Le projet de délibération PRD-72 est né du constat des nombreux dépassements de crédits dont pâtiennent les finances de la Ville en matière de construction. Nous voulons y remédier en adoptant un procédé analogue à celui utilisé par les promoteurs privés qui doivent emprunter. Comment obtiennent-ils des fonds auprès des banques? Ils présentent des plans financiers détaillés!

Notre idée consiste donc à introduire en Ville de Genève le système de contrôle qu'ont les banques pour analyser les plans financiers et contrôler les coûts de la construction; il serait relativement simple et peu onéreux de l'adopter au sein de l'administration municipale.

Il est rare qu'une banque accorde des dépassements sur des crédits de construction ou de rénovation. Dans ce domaine, je pense que la Ville serait bien inspirée de s'intéresser aux pratiques du secteur privé. Je sais que les banques ne sont pas appréciées par tous, dans cette enceinte, mais l'idée vaut la peine d'être analysée et approfondie en commission. Il en va de la limitation des coûts de construction pour la Ville, laquelle pourrait utiliser cet argent pour réaliser d'autres projets en faveur des personnes qui en ont le plus besoin. Je vous remercie de soutenir le projet de délibération PRD-72, Mesdames et Messieurs!

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion M-1065 est acceptée à l'unanimité (52 oui).

Mise aux voix, l'entrée en matière sur le projet de délibération PRD-72 est acceptée par 45 oui contre 7 non (2 abstentions).

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis de pouvoir vous présenter en commission le travail que nous avons effectué avec les autorités de Zurich. La motion M-1065

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

défendue par M. Carasso ne pouvait pas en faire état, vu son ancienneté. Nous nous sommes rendus à Zurich, où nous avons appris beaucoup au niveau de la démarche concernée. Nous en avons tiré un certain nombre de conclusions.

Quant au projet de délibération PRD-72, j'attire votre attention sur ses implications. Je ne sais pas si ses auteurs se rendent bien compte de ce qu'ils demandent, à savoir de pouvoir décortiquer chaque poste des projets de construction et de rénovation que nous vous soumettons. Il faudra vous livrer des documents aussi épais que des bottins de téléphone, Mesdames et Messieurs! Le groupe des Verts a déjà mis le doigt sur cette difficulté, comme le rappelle à l'instant M. Wisard. J'émetts donc de sérieuses réserves quant à ce projet de délibération, car la mesure qu'il prévoit serait la meilleure manière – j'ose le dire! – de vous enfumer pour ne pas vous donner les moyens de contrôler les coûts des projets de construction et de rénovation. Vous ne pourrez pas vous en sortir si vous devez étudier un véritable bottin d'informations détaillées pour chaque projet.

Revenons-en maintenant aux expériences zurichoises. Il est vrai que la Ville de Zurich a mis en place un certain nombre de mesures pour limiter les coûts de construction. J'en profite pour signaler à M. Rudaz que nous ne présentons pas de dépassements systématiques à la commission des finances; son président, M. Lathion, pourra en témoigner. Il y a des cas où nous ne pouvons pas faire autrement, quand il s'agit de rénover de vieux bâtiments et des immeubles locatifs de la Ville: dans ces situations-là, nous avons souvent des surprises au moment d'engager les travaux.

Mais autrement, nous avons fait diminuer le taux global des dépassements de crédits de 3% à 0,3% sur près de 500 propositions désormais bouclées. Je mets au défi n'importe quel privé – y compris les banques! – de respecter de tels budgets. L'administration publique, elle, y parvient – et je la remercie d'avoir fourni les efforts nécessaires en ce sens.

Il faut savoir qu'une des mesures proposées à Zurich consistait à charger le même département que celui que j'ai l'honneur de présider non seulement d'être prestataire de services, mais aussi d'analyser les besoins des autres départements. Si nous faisons de même et que M<sup>me</sup> Esther Alder réclamait un jour une crèche de 80 places, je serais habilité – contrairement à aujourd'hui – à lui demander de justifier ce besoin. Mon homologue zurichois s'est donc vu octroyer le pouvoir de refuser très clairement les projets de ses collègues – sur la base d'un rapport et d'une argumentation bien étayée, évidemment – aussi bien dans le domaine de la voirie que dans celui de la culture, par exemple. Telle est l'une des mesures proposées à Zurich.

J'imagine les difficultés que la mise en place d'un système analogue nous causerait, mais c'est l'une des pistes sur lesquelles nous travaillons au sein de la Commission municipale des investissements (COMIN).

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

Une autre mesure proposée consiste à ne plus calculer le plan financier d'investissement (PFI) sur douze ans, mais par tranches de quatre ans. Nous intégrerons ce changement immédiatement, si le Conseil administratif l'accepte quand je le lui proposerai. Il s'agira alors d'établir un plan d'intentions sur douze ans et un calibrage exact des projets par périodes de quatre ans. L'adoption de ce plan quadriennal des investissements ne vous laissera plus la possibilité de vous plaindre que tel projet estimé à 10 millions de francs il y a douze ans soit passé aujourd'hui à 15, 20 ou même 30 millions de francs, Mesdames et Messieurs! Vous ne pourrez plus demander la raison de ces dépassements, car les investissements de la municipalité seront fixés sur quatre ans de manière beaucoup plus précise que maintenant.

Je passe sur d'autres conséquences des mesures envisagées à Zurich. Nous avons été assez loin dans leur étude, réalisée conjointement avec la municipalité zurichoise. Mesdames et Messieurs, ne vous faites pas d'illusion: ces mesures d'économie ne peuvent être adoptées qu'en réduisant les prestations à la population. Il n'y a pas de miracle! Quand on prévoit deux salles de gymnastique et que l'on renonce finalement à en construire une, on fait évidemment des économies, mais il manquera une salle pour garantir la gestion à peu près normale de l'établissement scolaire concerné. On n'en sortira pas ainsi!

Il a beaucoup été question des comparaisons entre les prix de construction et de rénovation du secteur privé et ceux de l'administration publique. Mesdames et Messieurs, nous vous démontrerons chiffres à l'appui que la différence n'est pas très grande, si ce n'est que le privé – notamment au niveau des écoles – fait quant à lui les économies dont je viens de parler. Mais une collectivité publique doit-elle faire des économies sur le mobilier mis à la disposition des enfants? On connaît le cas d'une école privée genevoise qui a acheté du mobilier destiné à durer quinze ans, alors que celui acquis par la municipalité durera entre vingt et trente ans – son prix est donc élevé en conséquence.

Telles sont les pistes à suivre que nous avons identifiées pour adapter les pratiques de la Ville aux intentions de la motion M-1065. Je me réjouis d'en reparler avec vous au sein de la commission de votre choix, Mesdames et Messieurs.

**M. Pascal Spuhler (MCG).** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous vous rappelez tous notre débat de commission au sujet de la tentative de M. de Kalbermatten de mieux connaître le coût des études d'architectes et le pourquoi du comment desdites études. Bon nombre d'entre nous ne cessent de rouspéter contre le coût exorbitant des études et de la construction en Ville de Genève.

Bien sûr, nous accueillerons avec plaisir la motion M-1065 et le projet de délibération PRD-72. Etant donné qu'il s'agit de la problématique des coûts des

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

projets de construction, nous les renverrons à la commission des finances plutôt qu'à celle des travaux et des constructions.

A présent, je citerai quelques exemples. Il est vrai que l'on peut établir des comparaisons avec Zurich, mais nous pourrions aussi nous intéresser à ce qui se passe à Bâle, une ville assez semblable à la nôtre.

Prenons le cas du projet ConvergenceS. Cela fait trois ans – voire un peu plus – qu'on en parle, et on n'a pas avancé d'un iota! A la faveur de la proposition PR-933, nous avons voté au mois de février 2012 un crédit d'étude de 6,5 millions de francs en vue de la construction de la future caserne de sapeurs-pompiers, dont la réalisation était estimée à environ 60 millions de francs, sauf erreur. Mais cela n'a rien donné! Je pense que nous devons bientôt enterrer le projet ConvergenceS, car il n'avance pas.

Faisons maintenant la comparaison avec Zurich, qui a élaboré à peu près le même projet, il y a quelques années, à savoir la fusion du corps des pompiers de la ville – qui ont les mêmes charges que les nôtres et s'occupent du canton – avec celui de l'aéroport.

Ils ont d'abord rencontré les mêmes difficultés que nous pour réaliser cette convergence: les politiciens se tiraient dans les pattes sans trouver de solution. Après deux ans de débat et de parlote, le projet est tombé à l'eau. C'est alors qu'un politicien un peu mariolle l'a ressorti et a tapé du poing sur la table en disant: «Maintenant, on va faire comme ça!» Je ne sais pas s'il avait plus de prérogatives que les autres – à l'instar de votre homologue zurichois dont vous nous parliez tout à l'heure, Monsieur Pagani – mais il a su s'imposer.

Le projet zurichois a donc été réalisé et tout le monde y a trouvé son compte: le canton, l'aéroport, les pompiers et la Ville de Zurich. J'ai eu l'occasion d'aller voir le concept exposé à l'aéroport de Zurich, il est parfait! C'est exactement ce qu'il nous faudrait à Genève. Mais nous, ici, nous continuons à palabrer... A mon avis, le projet ConvergenceS n'est malheureusement pas pour demain!

Autre exemple bien genevois: le projet de réunification des deux postes de police de la rue Amat et de la rue Rothschild, ainsi que la transformation d'une garderie en crèche dans le même immeuble, moyennant une légère transformation de ce bâtiment traversant qui donne sur les deux rues.

Je suis allé le visiter après la fin des travaux et j'ai constaté plusieurs choses. Premièrement, je m'étonne d'entendre de la bouche de M. Pagani que les coûts du mobilier ne sont pas plus élevés dans l'administration publique de la Ville que dans le privé. J'avais déjà souligné le problème lorsque nous étudions le dossier que je viens de citer en exemple, car je ne voyais pas l'utilité de payer 400 francs pièce de simples chaises pour le poste de police municipale! De mon côté, je peux en trouver de bien moins chères dans le commerce...

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

Bref, je suis allé voir cet immeuble des rues Rothschild et Amat, dont j'ai visité la buanderie. Auparavant, elle comprenait huit machines à laver et huit séchoirs. Aujourd'hui, on y trouve cinq nouvelles machines à laver, cinq nouveaux séchoirs et une table monstrueuse de 3 m sur 3 avec un plateau d'une épaisseur de 30 cm environ! Rien que ce plateau a coûté une fortune, paraît-il – et il ne sert à rien! Il est censé servir de table de pliage pour les draps, mais la plupart des gens qui plient des draps savent le faire debout! Je veux bien que cette table soit magnifique, mais elle est énorme. Je vous conseille d'aller la voir, chers collègues! J'ai rarement vu des tables aussi monstrueuses – du point de vue de ses dimensions, s'entend, car elle n'est pas laide. En tout cas, je ne comprends pas pourquoi la Ville a procédé à cette dépense pharaonique!

Je pourrais décortiquer cet exemple point par point, mais je ne me ferai pas le Queloz de cette législature. Cela dit, il y a des fois où nous nous demandons franchement où nous allons gaspiller notre argent! D'autant plus que ce n'est pas le nôtre, mais celui des contribuables!

Je crois vraiment qu'il faut dissiper les fantômes, Monsieur Pagani. Et je ne suis pas sûr que les autres villes de Suisse et le secteur privé soient aussi dépensiers que la Ville de Genève. Mettons les points sur les i pour obtenir enfin des dépenses bien calculées et mesurées!

**M. Alain de Kalbermatten** (DC). Je crois qu'il y a encore énormément de fantômes qui demeurent, au sein du Conseil municipal. Comme l'a rappelé M. Spuhler, lors de ma présidence de la commission des travaux et des constructions, j'avais tenté d'organiser une réunion avec les acteurs de la construction au niveau des études préalables – ingénieurs et architectes – afin de mieux comprendre leurs arguments au sujet des normes SIA et d'autres aspects à expliquer au Conseil municipal.

Mais je dois faire ici mon mea culpa: cette seule séance n'a pas été suffisante. Il faudrait en organiser une quasiment tous les six mois avec des modules bien précis, afin que tout le monde comprenne de quoi il retourne et que nous puissions tordre le cou aux fantômes qui hantent le Conseil municipal.

J'espère que la personne qui succédera à l'actuelle présidente de la commission des travaux et des constructions continuera sur cette lancée, car il faut absolument adopter une meilleure pédagogie pour expliquer au Conseil municipal le déroulement des études, la répartition des coûts de construction, le traitement précis des projets au sein de la collectivité publique – mais aussi leur réalisation sur les chantiers.

Il y a un premier fantôme à éliminer – et là, je défendrai le Conseil administratif, et en particulier M. Pagani – c'est celui de la prétendue incapacité de la

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

Ville à négocier. Moi qui suis en contact avec des entrepreneurs travaillant régulièrement aussi bien avec la Ville qu'avec des privés, je peux vous garantir, Mesdames et Messieurs, que le Conseil administratif est dur en affaires!

On a eu parfois tendance à croire que les entrepreneurs majoraient leurs prix de 10% dès qu'ils travaillaient pour la Ville, pour se faire une petite marge et être tranquilles... Ce fut peut-être le cas à une certaine époque mais, depuis l'arrivée de M. Pagani au Conseil administratif, la méthode a changé! On observe même aujourd'hui la situation opposée: l'exécutif se montre si difficile en matière de coûts de construction qu'il lui arrive de mandater des entreprises venues de Fribourg à la place des entreprises genevoises. Il est assez regrettable d'en arriver là!

Toujours est-il, chers collègues, que nous devons étudier la motion M-1065 et le projet de délibération PRD-72. Je propose que nous les renvoyions non pas à la commission des finances, mais à celle des travaux et des constructions. La commission des finances aurait évidemment un regard critique sur l'aspect financier de la problématique – mais il est vrai que les dépassements de crédits de construction sont désormais peu nombreux – tandis que celle des travaux et des constructions serait la seule à pouvoir évaluer des méthodes de contrôle des coûts.

Je plaide pour la mise en place d'une vraie pédagogie au sein du Conseil municipal et des commissions – mais surtout celle des travaux et des constructions, car c'est de là que les informations seront ensuite diffusées dans tous les groupes. Les commissaires des différents partis seront alors en mesure de dire à leurs collègues où est la vérité, car nous ne devons pas nous laisser entraîner par des fantasmes d'un autre temps.

Par conséquent, Mesdames et Messieurs, je vous invite à renvoyer ces deux objets non pas à la commission des finances, mais à celle des travaux et des constructions, où de vraies questions peuvent être posées.

Etudier l'exemple de Zurich ne me semble pas forcément pertinent, car nous sommes à Genève... Je n'aurai pas la prétention d'affirmer que nous sommes différents de Zurich, mais étudions plutôt le marché de la construction genevois, qui est le seul à nous intéresser concrètement! Il ne sert strictement à rien d'observer ce qui se fait ailleurs. Bref, renvoyons la motion et le projet de délibération à la commission des travaux et des constructions, je pense que c'est la meilleure solution. Nous y travaillerons très rapidement et avec beaucoup d'intelligence, j'en suis sûr!

**Le président.** Comme c'est bien dit, Monsieur de Kalbermatten!

**M. Marc-André Rudaz** (UDC). Monsieur le magistrat Pagani, vous nous avez dit tout à l'heure que l'acceptation du projet de délibération PRD-72 vous

Motion et projet de délibération: coûts de construction  
et rénovation des immeubles de la Ville

obligerait à nous fournir une documentation épaisse comme un bottin de téléphone pour chaque projet de construction ou de rénovation. On voit que vous n'avez jamais fait ce travail! Mais c'est normal, vous avez un autre travail...

Ce que nous demandons n'est pas compliqué – c'est même relativement simple. Évidemment, il vous faudra réfléchir avant d'agir, ce qui n'est peut-être pas très habituel sous nos latitudes... Mais vous verrez, ce n'est pas si difficile que cela! Le système que nous préconisons ne demande pas beaucoup de temps, mais il implique de bien savoir ce que l'on fait. On ne peut pas venir nous dire que l'on fait une chose et en faire une autre ensuite... Vous voyez?

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je remercie sincèrement M. de Kalbermatten de se faire le porte-parole de la profession – ou plutôt des professions – du bâtiment.

Il est vrai que nous sommes durs en affaires, selon les consignes que je fais appliquer depuis sept ans par l'administration municipale. Nous mettons systématiquement en concurrence les uns et les autres, afin de bénéficier de prix correspondant à la réalité.

Mais il y a un petit travers à cette logique... M. Nicolas Rufener, secrétaire général de la Fédération genevoise des métiers du bâtiment et représentant des employeurs, m'a fait remarquer que la Ville de Genève faisait très bien son boulot – ce qui confirme ce que vous venez de dire, Monsieur de Kalbermatten – mais que, selon les statistiques, les prix de la construction stagnaient. Il m'a averti de ne pas m'étonner si les sous-traitants prolifèrent dans notre région.

Il y a donc une limite à fixer à notre intransigeance en affaires, car certains employeurs, au lieu de se faire une petite marge sur le dos de la municipalité – je suis navré de le dire aussi crûment – se rattrapent sur le dos des travailleurs ou des sous-traitants. Il n'y a pas de hasard, dans la mécanique socioéconomique qui est la nôtre...

Il s'agit donc de réguler ce processus, une tâche à laquelle je me suis attelé. Nous engagerons un économiste de la construction qui aura pour mandat d'examiner cette problématique; je me réjouis de vous faire part de ses conclusions en commission, Mesdames et Messieurs, si d'aventure il traitait la question avant que la motion M-1065 et le projet de délibération PRD-72 ne soient votés et transmis à mon département. Quoi qu'il en soit, les préoccupations du Conseil administratif en matière de coûts de construction sont les mêmes que celles du Conseil municipal.

**Le président.** Je fais voter le renvoi de la motion M-1065 et du projet de délibération PRD-72; deux commissions ont été demandées pour chacun de ces

deux objets. Ceux qui demandent le renvoi à la commission des travaux et des constructions votent oui, ceux qui préfèrent la commission des finances votent non.

Mis aux voix, le renvoi de la motion M-1065 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 50 oui contre 8 non.

Mis aux voix, le renvoi du projet de délibération PRD-72 à la commission des travaux et des constructions est accepté par 42 oui contre 10 non (7 abstentions).

**8. Motion du 20 février 2013 de M<sup>mes</sup> Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz: «Pour la diversité des commerces au centre-ville» (M-1066)<sup>1</sup>.**

*PROJET DE MOTION*

Considérant:

- le projet de rénovation lourde de Confédération Centre qui aboutira probablement à la disparition de plusieurs enseignes qui ne pourront plus payer les nouveaux loyers majorés;
  - le risque de disparition des salles de cinéma du centre-ville;
  - les transformations de la banque UBS en une nouvelle galerie avec des magasins de luxe;
  - la fermeture de plusieurs commerces du centre-ville en raison d'augmentations importantes de leurs loyers;
  - le règlement relatif aux plans d'utilisation du sol;
  - le plan directeur communal qui prévoit notamment un renforcement de la diversité économique et commerciale du territoire communal,
- le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- qu'il poursuive son engagement en faveur de la diversité des commerces au centre-ville;
  - qu'il s'assure du respect du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la ville et du plan directeur communal dans le cadre des transformations à venir au centre-ville;

---

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 4907.

## Motion: diversité des commerces au centre-ville

- qu’il interpelle le Conseil d’Etat sur cette situation avant que celui-ci ne délivre tous les permis de construire;
- qu’il informe le Conseil municipal des démarches entreprises et des résultats obtenus.

*Préconsultation*

**M<sup>me</sup> Laurence Fehlmann Rielle** (S). Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers municipaux, la motion M-1066 a été déposée il y a une année, mais j’estime qu’elle garde toute son actualité. D’importantes rénovations sont annoncées au centre-ville, notamment à Confédération Centre. Nous ne connaissons pas encore le profil précis des travaux, mais il semblerait que les autorisations de construire aient déjà été déposées – ce qui reste néanmoins à vérifier. Certains commerces bien connus, comme la Brasserie Lipp et Visilab, s’inquiètent pour leur avenir. Même eux déplorent que de nombreux petits commerces soient rejetés hors du centre-ville, où il ne reste, hélas, que des enseignes de luxe qui ne correspondent pas à toutes les catégories de la population.

Puisque j’ai mentionné Confédération Centre, je citerai aussi la future galerie d’UBS: selon certains, elle respectera la diversité des commerces, mais nous sommes loin d’en être sûrs. A la rue du Rhône, les propriétaires semblent peiner à attirer d’autres commerces que les boutiques de luxe – d’ailleurs, même elles ne viennent plus forcément s’y installer, tant les loyers sont exorbitants.

Une étude commandée par la Ville de Genève et réalisée par la Haute Ecole de gestion montre que ces constatations empiriques sont malheureusement confirmées par les chiffres. On y lit que le centre-ville est totalement déserté par les petits commerces, rejetés vers les quartiers ou les communes de la périphérie. Cette étude signale que plus de neuf entreprises sur dix au centre-ville sont des assurances ou des institutions financières.

Dans ce contexte, on se demande si les collectivités publiques peuvent avoir une certaine influence. D’après la Fédération des artisans, commerçants et entrepreneurs de Genève, il ne faut apparemment pas que l’Etat ou la Ville s’en mêlent et il suffirait de sensibiliser les politiques à ce problème. Pour leur part, les socialistes pensent que l’on ne peut pas rester les bras croisés. On doit au moins utiliser les compétences qui sont les nôtres. Pour rappel, le plan directeur communal stipule, en matière d’aménagement, que la Ville doit être développée de manière à maintenir la diversité de sa population, des activités et des commerces, afin de garantir une certaine harmonie. L’équilibre doit également être respecté en matière d’emploi et de logement.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous pensons que la motion M-1066 pourrait être directement renvoyée au Conseil administratif, afin qu’il l’étudie et nous présente un rapport.

Mise aux voix, l'entrée en matière sur la motion est acceptée à l'unanimité (56 oui).

**M. Daniel-Dany Pastore** (MCG). J'hallucine! Je ne comprends pas ce qui se passe! Pourquoi veut-on maintenir la diversité au centre-ville? Parce que les commerces ferment! Et pourquoi ferment-ils? Parce que plus personne n'y va, maintenant qu'on ne peut plus y accéder!

Au mois de février 2013, nous avons accepté la résolution R-167 qui demandait au Conseil administratif de délivrer un préavis favorable à la construction du parking Clé-de-Rive. Mais voilà que le Conseil administratif a déposé la proposition PR-1060 pour remettre le projet sur le métier... et ne pas le réaliser!

A présent, il faudrait savoir! Veut-on, oui ou non, développer le centre-ville? La motion M-1066 est favorable à son développement – alors, construisons ce parking! Attirons les gens de l'extérieur, afin qu'ils y posent leur voiture et ne tournent pas en rond dans les rues! Créons des parkings et redonnons vie au centre-ville! Il a déjà perdu 40% de son chiffre d'affaires! Les commerces fonctionnent mal, ils ferment et d'autres arrivent en espérant que ça marchera pour eux – mais ils se rendent vite compte qu'il n'en est rien, parce qu'il n'y a pas de clientèle.

Voilà la cause du problème. Il ne faut pas s'en prendre à la configuration des commerces au centre-ville, mais à ceux qui les empêchent de tourner. A l'heure actuelle, Genève a besoin d'un centre-ville qui se développe, car cela donne du travail aux chômeurs. C'est bon pour l'économie genevoise!

Par conséquent, qu'il s'agisse de construire des parkings, d'engager d'autres travaux pour aménager le centre-ville ou d'ouvrir de nouveaux magasins, allons-y! Faisons-le! Genève en a besoin! Je ne comprendrai jamais pourquoi on est revenu sur la décision de construire le parking Clé-de-Rive. Que la gauche cesse de nous mettre des bâtons dans les roues – surtout vous, les petites dames socialistes du fond, là-bas! (*Vives réactions dans les rangs socialistes.*) Il y a des fois où il faut dénoncer ce qui ne va pas! Certains feraient mieux de se souvenir que nous sommes conseillers municipaux pour développer des projets, pas pour les annuler! Je vous souhaite une bonne nuit, Mesdames et Messieurs!

**M. Robert Pattaroni** (DC). Le point de vue développé par M. Pastore correspond tout à fait à la posture politique que M. Barazzone a qualifiée tout à l'heure de «vision dans le rétroviseur». Quiconque voyage en Europe sait bien que les villes dynamiques où il y a du monde sont celles qui ont limité la circulation des voitures. Je suis désolé pour M. Pastore et ceux qui pensent comme lui, mais c'est ainsi.

## Motion: diversité des commerces au centre-ville

J'en viens à Genève. Dans les Rues-Basses et à la rue du Rhône, il y a des magasins où les gens normaux comme moi ne peuvent plus entrer à cause des prix. Voilà un des problèmes qui se posent! Une grande enseigne vient d'ouvrir à la rue du Rhône et propose des articles magiques – mais ils sont si onéreux qu'on ne peut imaginer les acheter que pour faire un cadeau de cinquantième anniversaire à quelqu'un qu'on aime... Autrement, pour soi-même, c'est exclu!

La motion M-1066 a pour objectif de rétablir la diversité du commerce pour toutes les catégories d'acheteurs et d'instaurer une certaine ambiance au centre-ville. C'est ainsi que fonctionnent les villes dynamiques! Voyez Milan, où plusieurs d'entre nous se rendront bientôt à l'occasion de l'Exposition universelle: le nombre de kilomètres de rues piétonnes est impressionnant, il suffit de compter. L'autre jour, j'étais à Novare – toujours en Italie, le pays des voitures – où il y a une immense zone piétonne et un bus gratuit. Eh bien, ça marche! Il y a de l'ambiance! Les gens achètent des glaces et mangent dans la rue, c'est sympathique.

Il faut comprendre le problème qui se pose à Genève et revoir l'urbanisme de notre cité, afin que les gens aient du plaisir à se rendre au centre-ville et à entrer dans n'importe quel magasin, ou presque. Je sais bien que certains touristes nous apportent heureusement beaucoup de devises et qu'ils doivent évidemment trouver chez nous ce dont ils ont besoin, mais pensons aussi à l'ensemble de la population, qui veut une ville simple et agréable!

Or, dans une ville simple et agréable, les voitures ne pourront plus circuler comme avant. Je ne le dis pas pour vous, Monsieur le président, parce que je sais que vous êtes un homme ouvert, mais je m'adresse à tous ceux qui regrettent le temps passé. C'est une loi physique: il n'y a tout simplement plus la place, aujourd'hui, pour faire entrer toutes les voitures dans les Rues-Basses. L'embouteillage irait jusqu'à la place de Bel-Air! Les automobilistes s'engageraient le vendredi soir dans les Rues-Basses depuis la place de Bel-Air et ils n'en ressortiraient à l'autre bout que le dimanche! C'est physique, que ceux qui n'ont pas compris que le monde avait évolué se le mettent bien dans la tête! (*Applaudissements.*)

**M<sup>me</sup> Sandrine Burger** (Ve). Je ne reviendrai pas sur le fond de la problématique. Les plans d'utilisation du sol (PUS) sont un sujet débattu et redébattu, la commission de l'aménagement et de l'environnement en discute encore actuellement à cause d'une motion de la droite, je crois. J'ai pris la parole simplement pour proposer au plénum, au nom des Verts, de voter la motion M-1066 sur le siège. La question ayant déjà été longuement étudiée, je ne vois pas ce que nous pourrions faire de plus qu'une énième présentation des PUS en commission – il est donc inutile d'y renvoyer cet objet.

**M. Rémy Pagani, conseiller administratif.** Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je rejoins tout à fait les propos de M. Pattaroni. En effet, nous avons tous des connaissances qui n'osent même plus regarder les vitrines de la rue du Rhône, tant les prix sont exorbitants. Un gros problème de diversité des commerces se pose au centre-ville. Monsieur Pastore, il est un peu trop facile de rejeter la faute sur ceux qui ne veulent pas construire de parkings! La situation actuelle est aussi due à la politique des prix en ville – du moins, dans la basse ville. Voilà le véritable enjeu du moment.

A la fin de la législature précédente, le Conseil municipal a pris deux options: d'une part, maintenir au centre-ville les cinémas, les restaurants, les lieux culturels et les petits commerces de détail et d'alimentation; d'autre part, garantir leur diversité.

Malheureusement, le Tribunal fédéral a cassé cette volonté du Conseil municipal et je ne peux pas m'opposer aux changements d'affectation décidés à Confédération Centre. En revanche, en ce qui concerne l'arcade du Café Mortimer, par exemple, je peux m'opposer à ce qu'elle soit occupée par un tea-room simplement parce que le propriétaire qui habite juste en dessus veut y mettre un établissement qui ferme à 19 h... Grâce à la proposition d'amendement que j'ai déposée au sujet des PUS, je peux désormais m'opposer à la disparition des commerces de quartier comme le Café Mortimer.

Malheureusement, il m'est impossible d'étudier la situation quartier par quartier pour voir où il manque une droguerie, par exemple. Je ne sais pas si vous avez remarqué à quelle vitesse les drogueries ont disparu de notre ville, Mesdames et Messieurs! *Idem* pour les quincailleries; je n'insisterai pas sur ce cas précis, mais le problème est tout aussi grave.

A mes yeux, il est regrettable que nous ne maintenions pas la diversité des commerces. (*Brouhaha.*) Je demande à celles et à ceux qui s'intéressent à cette problématique d'être attentifs! J'accepterai volontiers le vote sur le siège de la motion M-1066 et j'essaierai de présenter rapidement une solution au Conseil municipal, tout comme j'en ai trouvé une grâce à mon amendement sur les PUS pour garantir les cinémas, les bibliothèques, les lieux culturels, les magasins d'alimentation et les librairies – car je trouve important de protéger aussi les librairies. Je m'efforcerai donc, avec l'aide des services municipaux qui m'épaulent dans ce domaine, de trouver une solution qui, tout en tenant compte des considérants du Tribunal fédéral, permette de résoudre le problème parfaitement analysé par M. Pattaroni.

Mis aux voix, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté sans opposition (56 oui et 1 abstention).

Question: cadre légal en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité

Elle est ainsi conçue:

*MOTION*

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu'il poursuive son engagement en faveur de la diversité des commerces au centre-ville;
- qu'il s'assure du respect du règlement relatif aux plans d'utilisation du sol de la ville et du plan directeur communal dans le cadre des transformations à venir au centre-ville;
- qu'il interpelle le Conseil d'Etat sur cette situation avant que celui-ci ne délivre tous les permis de construire;
- qu'il informe le Conseil municipal des démarches entreprises et des résultats obtenus.

*Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.*

**9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «Cadre institutionnel et dispositions légales relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et à la mobilité» (QE-404)<sup>1</sup>.**

Le Conseil administratif peut-il fournir une mise à jour de cet excellent document?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

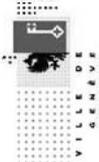
Le Conseil administratif a pris note de la demande du Conseil municipal, et a l'avantage de transmettre, en annexe, le document demandé dûment mis à jour.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

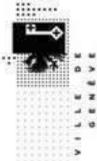
Le conseiller administratif:  
*Rémy Pagani*

<sup>1</sup> Annoncée, 3229.



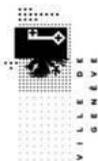
**Aménagement  
du territoire  
Répartitions des  
compétences  
Principales  
législations**

Question: cadre légal en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité



## COMPÉTENCES

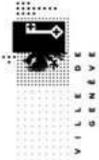
Acteurs	Planification directrice Engage les autorités	Planification impérative Force légale	Projets de réalisation Compatibles avec mesures d'aménagement
<b>Confédération</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plans sectoriels de la Confédération</li> <li>&gt; Directives à l'attention des cantons</li> <li>&gt; Approbation des plans directeurs cantonaux</li> </ul>		<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Projets des régions nationales (Poste, CFF)</li> <li>&gt; Routes nationales, projets militaires</li> </ul>
<b>Canton</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plan directeur cantonal</li> <li>&gt; Plan directeur des transports</li> <li>&gt; Plan directeur de quartier</li> <li>&gt; Plan directeur de l'énergie</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plan de zones</li> <li>&gt; Plan localisé de quartier</li> <li>&gt; Plan localisé de quartier PAV</li> <li>&gt; Plan de site</li> <li>&gt; Plan directeur de zone industrielle</li> <li>&gt; Plan d'alignement</li> <li>&gt; etc. selon article 13 LaLAT</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Equipements publics cantonaux</li> <li>&gt; Réalisations routières et d'infrastructures</li> <li>&gt; Approbation des autorisations de construire des privés</li> </ul>
<b>Communes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Plans directeurs communaux (y.c. plan lumière, etc.)</li> <li>&gt; Plans directeurs de quartier</li> <li>&gt; Plans directeurs des chemins pour piétons</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préavis sur plans cantonaux</li> <li>&gt; Plans d'utilisation du sol (PUS)</li> <li>&gt; Initiative communale en matière de plans d'affectation (MZ, PLO, PS, PLCP)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Préavis sur les projets de construction</li> <li>&gt; Equipements publics communaux</li> <li>&gt; Aménagement du domaine public communal</li> </ul>
<b>Particuliers / Public / Associations</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; S'informer et consulter les documents mis à disposition par les autorités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Enquêtes publiques et opposition</li> <li>&gt; Recours</li> <li>&gt; Initiative en matière de plan de site (associations de défense du patrimoine reconnues)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>&gt; Consultent les projets de construction sur parcelles privées</li> <li>&gt; Publications officielles</li> <li>&gt; Recours</li> </ul>



## DISPOSITIF LÉGAL

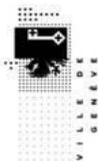
1929	Loi sur les constructions et installations diverses Loi sur l'extension des voies de communication et l'aménagement des quartiers ou localités	LCI : division du territoire cantonal en cinq zones distinctes, avec des règles de construction spécifiques ; véritable plan d'affectation et d'occupation du sol. LEXT : renforcement du plan d'extension ; création du plan d'aménagement, outil de planification intermédiaire (entre la zone et la parcelle)
1957	Loi sur le développement de l'agglomération urbaine (LGZD)	Délimitation de zones de développement, en périphérie des quartiers urbains, soumises à un régime de construction particulier. Obligation d'établir des plans localisés de quartier (PLQ)
1976	Loi sur la protection des monuments, de la nature et des sites (LPMNS)	Création du plan de site
1983	Loi sur les démolitions, transformations et rénovations de maisons d'habitation (LDTR)	Tout logement existant est maintenu dans son affectation, dans le but d'enrayer le processus de substitution d'activités tertiaires au logement
1983	Plan d'utilisation du sol (R-PUS)	Complément et affinement du plan de zones ; il définit des affectations et des taux de répartition entre celles-ci. Son élaboration et son adoption sont de compétence communale. La Ville adopte un Règlement transitoire relatif au PUS en 1988

Question: cadre légal en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité



## DISPOSITIF LÉGAL

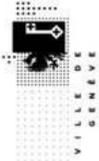
1987	Loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LaLAT)	Normes fédérales sur le contenu et les procédures d'adoption des principaux instruments d'urbanisme, appliquées aux pratiques genevoises. Introduction PLQ en zones ordinaires. Changement de dénomination pour les plans d'aménagement qui deviennent des plans localisés de quartier. Cette loi permet de lever des servitudes qui empêchent la réalisation de PLQ comportant la construction de logements sociaux.
1988	Loi Giromini (art. 6a LGZD)	
1993	Droit d'initiative des communes en matière d'élaboration des plans d'affectation	Introduction dans la LaLAT de l'alinéa 3 de l'art. 15A, dans la LGZD de l'alinéa 2 de l'art. 5A, dans la LEXT de l'alinéa 3 de l'art. 1 et dans la LPMNS de l'alinéa 2 de l'art. 39A d'un droit d'initiative pour les communes en matière d'élaboration de plans d'affectation
1998	Loi sur les chemins pour piétons et de randonnée pédestre	Introduction le 4 décembre 1998 d'une loi d'application de la loi fédérale de 1985 et de l'ordonnance fédérale de 1986 pour l'élaboration par la commune d'un plan directeur des chemins de randonnée pédestre et de plans localisés de chemin pédestre (PLCP).
2001	Plan directeur cantonal	Approbation le 21 septembre 2001 du plan directeur cantonal.



## DISPOSITIF LÉGAL

2002	Loi sur les plans directeurs localisés (article 10 LaLAT)	Disposition votée par le Grand Conseil le 29 novembre 2002 qui oblige les communes de plus de 1'000 habitants à élaborer un plan directeur communal et donne la possibilité au canton et aux communes d'étudier des plans directeurs de quartier.
2002	Réduction du champ d'application des plans d'utilisation du sol	Modification de l'art. 15 de la LEXT votée par le Grand Conseil le 29 novembre 2002 qui a pour effet de restreindre le champ d'application des plans d'utilisation du sol (suppression du contrôle de densité).
2007	Loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP)	Introduction le 24 mai 2007 d'une nouvelle loi destinée à constituer dans un délai de 10 ans un parc de logements d'utilité publique de 15% du parc locatif du canton. Introduction de l'article 4A LGZD qui fixe les pourcentage et catégories de logements en zone de développement
2008	Nouvelles hauteurs d'immeuble en 2 <sup>e</sup> et 3 <sup>e</sup> zone (loi sur les surélévations)	Modification de la LCI par le Grand Conseil le 17 février 2006 ayant fait l'objet d'un référendum. Accord trouvé en juin 2007 avec référendaires. Modifications entrées en vigueur le 22 avril 2008.
2008	Règlement sur les plans d'utilisation du sol (R-PUS)	Le 27 février 2008, le Conseil d'Etat adopte le règlement définitif sur les plans d'utilisation du sol de la Ville de Genève.
2009	Dérogation à l'obligation d'établir un PLQ en zone de développement	Elargissement des possibilités de se passer d'un PLQ en zone de développement aux projets conformes à un PDQ ou au 1er prix d'un concours d'urbanisme et d'architecture (art.2.al.2 LGZD)

Question: cadre légal en matière d'urbanisme, d'aménagement et de mobilité



## DISPOSITIF LÉGAL

2011	Déclassement du PAV	Prescrit les outils d'aménagement prévalant dans le périmètre PAV (PDQ, PAV et PLQ PAV) ainsi que leur contenu minimal, fixe les catégories de logements (art. 4B LGZD)
2012	PA 78	Adoption des nouvelles dispositions relatives à l'animation des rez-de-chaussée (PA 78). Application de l'ensemble des dispositions à partir du jugement du Tribunal fédéral (novembre 2013)
2013	Nouveaux gabarits en zone industrielle et artisanale	Modification de l'art. 80, al.1 LCI. Désormais, ce sont les normes de la 2 <sup>e</sup> zone qui détermine les gabarits de la ZIA
2013	Augmentation de l'IUS en zone 5	Modification de l'IUS autorisé en zone 5 (art.59 al.4 LCI) à 0,5 (jusqu'à 0,6 pour des constructions à très haut standard énergétique) sur des parcelles de plus de 5000m <sup>2</sup> . Pour la dérogation à 0,4 (jusqu'à 0,48), la commune est seulement consultée.
2013	ZDAM	Introduction des zones de développement d'activités mixtes (ZDAM) minimum 60% SBP dévolues à des activités du secteur secondaire. La LGZDI devient LZIAM.
2013	Plan directeur cantonal	Adoption du PDCant par le Grand Conseil le 20 septembre 2013
2013	Introduction de l'indice de densité	Introduction de l'indice de densité selon les zones de construction (art.2A LGZD).

**10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 31 octobre 2012 de M. Pierre Rumo: «Arrêt TPG du rond-point de Plainpalais à revaloriser» (QE-385)<sup>1</sup>.***TEXTE DE LA QUESTION*

L'arrêt TPG du rond-point de Plainpalais comprend plusieurs vitrines vides (quatre sur six) alors que deux sont quasiment vides. Ne pourrait-on pas faire un appel d'offres pour louer ces vitrines à des commerçants ou à des associations intéressées?

*RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF*

Le Conseil administratif partage le point de vue de M. Pierre Rumo quant au fait que les vitrines en question sont en l'état utilisées de manière insatisfaisante.

Le département des finances et du logement a en conséquence résilié les contrats de bail qui liaient la Ville de Genève à la Société générale d'affichage. Tenant compte des dates d'échéance de ces contrats, la plupart des objets a déjà été restituée à la Ville de Genève, sachant que la dernière vitrine sera restituée en juin 2014.

Ce qui précède permettra de revaloriser ces espaces d'affichage, en les utilisant en particulier pour la diffusion d'informations d'intérêt général à l'intention des citoyennes et des citoyens de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:  
*Jacques Moret*

La maire:  
*Sandrine Salerno*

**11. Propositions des conseillers municipaux.**

**Le président.** Ont été déposées la motion et la résolution suivantes:

- M-1136, de *M<sup>mes</sup> et MM. Grégoire Carasso, Maria Vittoria Romano, Annina Pfund, Jannick Frigenti Empana, Nicole Valiquer Grecuccio, Marie Mutterlose, Laurence Fehlmann Rielle, Alexandra Rys, Fabienne Aubry Conne,*

<sup>1</sup> «Mémorial 170<sup>e</sup> année»: Annoncée, 2739.

*Marie Barbey, Patricia Richard, Javier Brandon, Morten Gisselbaek, Pascal Spuhler, Eric Bertinat, Adrien Genecand et Sylvain Clavel*: «Pour que Genève teste le parking intelligent»;

- R-177, de *MM. Gary Bennaim, Olivier Fiumelli et Adrien Genecand*: «Pas de jetons de présence pour la séance ordinaire du 29 avril 2014, de 17 h à 19 h».

## **12. Interpellations.**

Néant.

## **13. Questions écrites.**

**Le président.** Nous avons reçu la question écrite suivante:

- QE-413, de *M. Simon Brandt*: «Critères d'adjudication de la rénovation des terrains de sport de Vessy et du Bois-des-Frères».

Séance levée à 23 h.

## SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif . . . . .	6122
2. Communications du bureau du Conseil municipal . . . . .	6122
3. Questions orales . . . . .	6122
4. Pétitions. . . . .	6126
5.a) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 6 novembre 2013 en vue de l'ouverture d'un crédit de 467 000 francs destiné aux études pour la promotion du vélo ainsi qu'à la communication (PR-1051 A). . . . .	6126
5.b) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 22 février 2012 de MM. Mathias Buschbeck, Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Michel Chevrolet, Christian Zaugg, Morten Gisselbaek, M <sup>mes</sup> Sarah Klopmann, Marie Chappuis et Vera Figurek: «Réalisation de l'initiative sur la mobilité douce: un plan d'action!» (M-1002 A). . . . .	6126
5.c) Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la motion du 17 février 2010 de M <sup>mes</sup> Corinne Goehner-Da Cruz, Martine Sumi, Nicole Valiquer Grecuccio, Christiane Olivier, MM. Roger Michel, Christophe Buemi, Endri Gega, Grégoire Carasso, Christian Lopez Quirland, Gérard Deshusses et Thierry Piguet: «Grandes traversées cyclables à Genève» (M-903 A). . . . .	6126
6. Proposition du Conseil administratif du 16 avril 2014 en vue de l'ouverture d'un crédit de 450 000 francs destiné à l'organisation d'un concours d'idées et de projet pour l'aménagement des espaces publics de la rade de Genève (PR-1076). . . . .	6135
7.a) Motion du 20 février 2013 de MM. Grégoire Carasso, Sylvain Thévoz, Stefan Kristensen, Pascal Holenweg, M <sup>mes</sup> Annina Pfund, Marie Gobits, Maria Vittoria Romano, Laurence Fehlmann Rielle, Christiane Leuenberger-Ducret et Olga Baranova: «Coûts de constructions de la Ville: dissipons les fantômes!» (M-1065). . . . .	6165

7.b) Projet de délibération du 29 octobre 2013 de MM. Marc-André Rudaz, Eric Bertinat, Thomas Bläsi, Christo Ivanov et Pascal Rubeli: «Pour un meilleur contrôle des coûts de construction et rénovation des immeubles de la Ville de Genève» (PRD-72) . . . . .	6165
8. Motion du 20 février 2013 de M <sup>mes</sup> Laurence Fehlmann Rielle, Nicole Valiquer Grecuccio, Maria Vittoria Romano, MM. Grégoire Carasso et Sylvain Thévoz: «Pour la diversité des commerces au centre-ville» (M-1066) . . . . .	6174
9. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2013 de M. Grégoire Carasso: «Cadre institutionnel et dispositions légales relatives à l'urbanisme, à l'aménagement et à la mobilité» (QE-404) . . . . .	6179
10. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 31 octobre 2012 de M. Pierre Rumo: «Arrêt TPG du rond-point de Plainpalais à revaloriser» (QE-385) . . . . .	6186
11. Propositions des conseillers municipaux . . . . .	6186
12. Interpellations . . . . .	6187
13. Questions écrites . . . . .	6187

Le mémorialiste:  
*Ramzi Touma*